CONDITIONS :

ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année; dix piastres pour la feuille expédiée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsqu'aucun ne voudra paslaire payer à un domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera reçu que avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

Annonces.—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

Annonces pour l'année aux annonces—Les articles et personnes tenant magasins de détail $60; les Banques, Compagnies d'Assurance et autres institutions publiques, $80; les agents pour navires, $4... et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80. Ces annonces devront être payées à l'année et d'avance.

Les Annonces des mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, les articles signés par les annonceurs, les annonces de bénéfice &c. &c., devront payer autant des annonces ordinaires.

Les Annonces qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

Les Annonces ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

Les Annonces qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons, annonces ou égards &c. &c., lui seront portées en compte séparé au prix ci-dessus énoncé.

Les Annonces qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Aucune Annonce de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

Les Théatres et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs, paieront $150.

Les Annonces de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

BANQUE DES MERCHANTS.

Nouvelle Orléans, 21 décembre 1838.

AVIS—Cette Banque sera fermée le jour de Noël. La billets et les notes dûs à la Banque ce jour là devront être payés le lundi 24; et les billets à offrir à l'escompte du mercredi 26, devront être présentés le lundi 24.

22 dec—4 — W. W. FRAZIER, Caissier.

BANQUE DU COMMERCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS—22 déc. 1838—Cette banque sera fermée mardi 25 du courant, et elle le sera aussi les 1er et 8 janvier prochain. Les billets dûs les jours susmentionnés devront être payés la veille précédente.

22 dec — G O HALL—Caissier.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE—Nouvelle Orléans, 21 déc 1838—Cette banque sera fermée, mardi 25 du courant et le 1er et le 8 janvier prochain. Les billets dûs ces jours, devront être payés la veille. Les offres à l'escompte devront être faites les samedis précédens.

22 dec — MARTIN GORDON Jnr—Caissier.

BANQUE DES AMELIORATIONS—Cette Banque sera fermée mardi 25 courant, ainsi que le 1er et le 8 de janvier prochain. Les billets dûs ces jours devront être effectués les lundis, et les offres pour l'escompte devront être faites les samedis précédents.

21 dec — J. H. RABOTEAU, Caissier.

BANQUE D'ORLEANS.

Le 20 décembre 1838.

L'ELECTION annuelle des directeurs de cette institution aura lieu dans la maison de Banque, le 7ème jour du mois de janvier prochain, depuis 10 jusqu'à deux heures.

Par ordre de la Direction

21 dec—13 — J. P. NISBET, Caissier.

COMPAGNIE DU CHEMIN A COULISSES ET DE BANQUE D'ATCHAFALAYA.

Nouvelle-Orléans, 20 décembre 1838.

CETTE banque sera fermée Mardi prochain, 25 du courant, et les Mardis 1er et 8 de janvier prochain. Les notes et les billets dûs ces jours-là seront payables des Lundis précédents; et les billets offerts à l'escompte devront être présentés les Samedis précédents.

21 dec — C. HARROD, caissier.

BANQUE DE CARROLLTON—20 Décembre 1838.—Cette Banque sera fermée mardi, 25 du courant, et les mardis 1er. et 8 janvier prochain. Les paiements dûs ces jours là doivent être faits les lundis précédents, et les billets offerts à l'escompte, doivent être présentés les samedis précédents.

21 dec — JOHN NICHOLSON, Caissier.

ASSOCIATION CONSOLIDEE DES CULTIVATEURS de la Louisiane.—Nouvelle-Orléans, 20 Décembre 1838.—Cette Institution sera fermée les mardis 25 du courant, 1er. et 8 Janvier prochain. Les paiements de billets dûs ces jours-là, et les offres à l'escompte devront être faites les lundis précédents.

21 dec—15 — A. BAUDOUIN, Caissier.

COMPAGNIE DE LA BANQUE DU GAZ de la Nouvelle-Orléans.—19 Décembre 1838.—Cette banque sera fermée les mardis 25 du courant, 1er et 8 janvier prochain. Les paiements dûs ces jours-là devront être faits les lundis précédents, et les billets offerts à l'escompte, doivent être présentés les samedis précédents.

20 dec—15 — J. W. HOUSTON, Caissier.

COMPAGNIE DE BANQUE ET CHEMIN A COULISSES D'ATCHAFALAYA.

Nouvelle-Orléans, 20 décembre 1838.

L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette institution aura lieu à la maison de banque, le lundi 21 de janvier 1839, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures après midi.

20 dec — C. HARROD, caissier.

COMPAGNIE DE LA BANQUE DU GAZ.—1 décembre 1838—L'élection annuelle des directeurs de cette institution, pour l'année suivante, aura lieu à la maison de banque, lundi 7 janvier prochain depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 de l'après-midi.

... — J. W. HOUSTON—Caissier.

BANQUE DE CARROLLTON. Nouvelle Orléans, 3 décembre 1838.—L'élection annuelle des Directeurs pour l'année prochaine, aura lieu à la Maison de Banque, lundi 7 Janvier prochain, entre 10 heures du matin et 2 de l'après midi.

1 dec — JOHN NICHOLSON, caissier.

LES soussignés, agents dans cette ville pour la Banque de l'Union du Mississipi, en référant à la circulaire ci-après, donnent avis qu'ils sont prêts à recevoir du coton pour le compte de ladite banque, et à fournir les pièces nécessaires pour mettre les habitants à même d'obtenir l'avance qui y est stipulée.

RICKER, HADLEY, DAVIS & Co,
30 dec — 36, rue du Camp.

BANQUE DE L'UNION DU MISSISSIPI.

Jackson, 16 novembre 1838.

Monsieur,

Les directeurs de cette institution étant d'opinion que la récolte de coton dans cet état sera moindre qu'à l'ordinaire et que les habitans voudront suspendre la vente de leur récolte jusqu'à ce que ce déficit soit connu, proposent de faire un avance de soixante pour cent sur chaque balle de bon coton-simple pesant 400 livres consignée dans les lieux d'embarquement suivants: à Natchez, à Vicksburg, Grand-Gulf, Rodney, Manchester, Tchula, Saturtia, Marion, Greenwood, Grenada, Columbus et ville de Mississipi. Les propriétaires devront délivrer à cette banque les reçus desdits agents avec la marque, le numéro et le poids de chaque balle, ainsi qu'un billet payable à 12 mois de date avec deux bonnes sécurités ou plus, pour être soumis à la direction afin d'obtenir la dite avance.

Le coton devra être expédié à Liverpool, ou à tel autre marché désigné par la personne qui le livrera, avec le reçu des agents et sera vendu pour compte de celle-ci. Les produits, ainsi que le change, tant de... que du pays devront être débités à son compte et le cours du change du pays sera établi sur les taux de la place au moment que le montant des ventes sera reçu.

Je suis respectueusement &c.
(Signé) W. P. GRAYSON, caissier.

20 dec—1

AVIS—L. P. MAXWELL, HUGHES & CO. ayant abandonné l'établissement de leur maison cette ville, pour la saison actuelle, ont pris des arrangemens avec Mr. W. Bodley, afin qu'il s'occupe de toutes les affaires qui leur seront adressées. Les expéditions du Grand-Gulf et de Port Gibson, Mississipi, de Columbia, Ark. (ou leurs maisons continuent leurs opérations) et toutes celles des autres points, lui seront faites pour leur compte.

Nouvelle-Orléans, 1er décembre 1838.

MARRONNAGES.

ESCLAVE EN MARRONNAGE—S'est évadée de chez le soussigné, une négresse nommée RACHEL, âgée d'environ 22 ans, créole, de taille et de belle... avant les ongles des pieds tournés en dehors... elle parle qu'anglais mais entend le français. Une honnête récompense sera donnée à celui qui la ramènera à Mme Burvant, encoignure Chartres et Toulouse, porte avant le No. 39, ou la mettra à la geôle.

12 dec—4

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE—S'est absentée depuis le 1er de ce mois, une grosse esclave, nommée ELISEE. Elle est de la taille d'environ 5 pieds 6 pouces, âgée d'environ 22 ans environ, le corps mince, teint jaunâtre, les yeux elle regarde en-dessous lorsqu'on lui adresse la parole. Elle ne parle qu'anglais. La récompense susdite se donnera à celui qui la conduira à l'Hôtel de la Monnaie, ou dans une geôle de cette ville. Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne l'employer, sous les peines prévues par la loi. S'adresser à — B. DONLIN,

21 dec—1 — 29, rue de la Commune.

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE seront données pour l'arrestation de la griffonne nommée ESTHER, âgée d'environ 22 ans, venue dans le pays depuis son enfance, elle parle facilement le français et l'anglais, et appartenait à Mr Schoeninger, rue de Chartres, de qui le soussigné l'a achetée depuis 4 mois. Elle est de la taille d'environ 5 pieds, elle a le teint assez clair, et a une grande... Elle marche les pieds en dehors. Cette fille s'est échappée mystérieusement hier matin vers 4 heures.

La récompense susdite et tous les frais raisonnables seront payés à celui qui la ramènera au soussigné ou qui la mettra à la geôle.

L. A. GUNST.
3 dec — 94, Nelle Levée.

QUINZE PIASTRES DE RECOMPENSE—Parti marron, de chez le soussigné, il y a environ deux semaines, un griffe foncé nommé JIM, âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds... pouces. Le jour avant son départ, il a été vu conduisant un dray à l'encoignure du Rail-road du Pontchartrain et de la Levée. Il a une femme dans la rue Casa Calvo, entre celles de Mandeville et d'Espagne. Cet esclave ne parle qu'anglais. Il portait lors de son départ, un chapeau gris avec un ruban vert, une veste courte à la façon des marins, un pantalon de cotonnade et une chemise blanche. Il est bien connu au cabaret de Mr. John, encoignure des rues d'Espagne et Casacalvo. La récompense susdite sera donnée à celui qui le conduira dans une des geôles de cette ville, ou chez son maître, No. 221, rue des Magasins, faubourg Ste. Marie.

11 déc—1 — P. SHEILS.

CONDUIT à la geôle de la paroisse de Jefferson, un nègre se nommant William, et se disant appartenir à M Flora, demeurant sur la côte. La taille dudit nègre est d'environ... grêle et d'un noir peu foncé. Le propriétaire voudra bien le retirer en se conformant à la loi.

29 sept.—1 — M. J. GARCIA—shérif.

DETENU à la geôle de la paroisse St. Bernard, un petit mulâtre nommé MADISON, se disant appartenir à M. Jacques Bertus, de la Nouvelle Orléans. Le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi.

Paroisse St. Bernard, 26 août 1838.
... — FRANCOIS GARIC—shérif.

$20 DE RECOMPENSE—Enlevé de la demeure du soussigné, le mercredi 18 du courant, au soir, un cheval bay brun foncé, âgé d'environ six ans, taille un peu au dessus de la moyenne, ayant un de ses pieds blanc, queue courte et portait un licou: on présume qu'il a été pris par quelque personne, car autrement, il serait revenu à lui même. La récompense ci dessus sera donnée à quiconque le délivrera au soussigné ou lui fournira des renseignements tendant à le faire retrouver.

20 dec—5 — T. R. HYDE.

CHEVAUX EPAVES.

Ont été amenés chez le soussigné, syndic de la paroisse St-Bernard, le 10 courant, un cheval et une jument bais, avec une marque blanche au front; la jument a les deux pieds de derrière blancs. Si les dits animaux ne sont pas réclamés d'ici un cinquième jour de janvier 1839, ils seront vendus à l'encan, le même jour, par le soussigné, à 10 heures A. M.

18 dec—2, 1ps — JOSEPH SOLIS, syndic.

ECOLES.

MOYEN D'APPRENDRE A LIRE EN 30 LEÇONS.—M. Vannier, Géomètre-Arpenteur, ancien délinéateur du canal de Bourgogne, auteur de la Méthode abréviative pour enseigner à Lire le Français en 30 Leçons, offre de mettre cet admirable résultat en pratique, soit dans des leçons particulières, soit dans les cours qui seront ouverts tous les jours, depuis 6 heures du matin, jusqu'à 10 heures du soir, rue de Chartres, No. 150, entre les rues Toulouse et St-Louis, ou rue Ste-Anne, No. 64.

Le Professeur appliquera la même Méthode abréviative d'enseignement, modifiée toutefois d'après l'intelligence des élèves, à l'Ecriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, la Géométrie, l'Algèbre, le Dessin linéaire, le Toisé, la Tenue de Livres, et à tout ce qui concerne la comptabilité.

Leçons en ville. — 27 nov

ACADEMIE DE DANSE.

NOUVELLE METHODE.

M. J. DEVOTI, depuis plus de deux ans professeur au couvent des dames du Sacré-Cœur et dans les collèges de Baton-Rouge et Jefferson, a l'honneur d'informer les dames et messieurs de la Nouvelle-Orléans, qu'il a ouvert son cours chez Mme. Lefoy, No. 80, rue Royale, entre Conti et Bienville.

Il enseignera la tenue, les pas les plus modernes, les valses, les figures nouvelles des quadrilles.

Les leçons auront lieu trois fois par semaine, l'après midi à 3 heures pour les dames, et le soir à 7 heures pour les messieurs, au prix de $5 par mois payables d'avance. Les leçons particulières en ville au prix de $12 pour douze cachets.

Tous les mois afin de constater les progrès de ses demoiselles, il y aura, en présence de leurs parens, une réunion dans l'académie.

Il espère que les personnes qui apprécient cette partie complémentaire d'une bonne éducation voudront bien lui continuer leurs suffrages.

S'adresser à Mr. A. Ducas, encoignure St-Louis et ... de la Bourse. — 14 nov

ECRITURE Courante et Ornée enseignée à l'Académie de Calligraphie de M. DOLBEAR, à l'encoignure des rues du Canal et Passage de la Bourse. Le patronage étendu accordé dans diverses parties des Etats Unis, à leur méthode d'enseigner et les nouvelles applications qu'ils reçoivent de personnes qui désirent acquérir la science ainsi que la pratique de la calligraphie, les ont engagés à établir des académies permanentes à New York, la Nouvelle-Orléans et Mobile, et leur intention est d'offrir plus de facilités pour acquérir l'art de la calligraphie, que dans aucune autre institution du pays. Les personnes qui auront commencé dans une des académies, auront le privilège d'être admises dans les autres sans charge additionnelle. Les dames et messieurs sont invités à visiter l'établissement. Des spécimens peuvent être vus à toute heure du jour, des progrès rapides chez des personnes de 8 à 50 ans qui ont reçu des leçons dans cette ville.

On enseigne aux dames une écriture légère et égale, ainsi que divers écritures ornées convenables pour les albums, billets de faire part, &c.

On enseignera aux hommes une écriture hardie et expéditive, de nature à faciliter les transactions d'affaires, en évitant le temps perdu à déchiffrer les hiéroglyphes de la plupart des hommes d'affaires, et à donner aux commis une main élégante et vive.

Les heures de leçons sont disposées de manière à convenir à chaque élève, et afin d'accommoder toutes les personnes dont les occupations ne le permettent pas de prendre des leçons dans la journée, il y a une classe du soir, qui commence à sept heures et demie.

Le nombre des leçons n'est pas limité, mais toutes personne après avoir commencé est invitée à continuer jusqu'à ce qu'elle arrive assez bien pour aucun genre d'affaires, ce qui est de l'intérêt de l'élève et de l'institution.

Il sera fait une déduction libérale aux familles et aux classes, dans toutes les parties de la ville.

Les dames qui le préfèrent pourront recevoir des leçons chez elles. On exécute des écritures ornées à la manière la plus élégante. On exécute des diplômes, cartes et billets de faire part, dans le goût le plus recherché.

La science de la "Calligraphie de Dolbear" à l'usage des écoles et des personnes qui veulent apprendre elles mêmes, convient à tous les âges, donnant une aisance et une hardiesse qui ne peuvent être acquises d'après aucune autre méthode. — 22 oct—6m

Nouvelle-Orléans.

PENSION DE JEUNES DEMOISELLES... Faubourg St. Philippe et Royale.

P...		$72
...		12
Ex...		8

Ce... — 5 nov 6m.

PENSION DE DEMOISELLES,
Rue Philippe, auprès du Gouvernement.
DIRIGÉE PAR MADAME GRANET.
Conditions:

De ...	par mois	$16
Ex...	do	10
P...	do	8
...	do	12
D...	do	6
...	do	6
...	do	6
Usage du Piano	do	3
Ex...	do	6

1° Les livres, ... se paient séparément.
2° Paiement ... par mois.
3° Les paiements ... tout régulièrement chaque ...
4° ... aucune déduction pour les absences ...
... Madame Granet ... par des maîtres choisis ... M Granet ... le cours de français ...

Institution Jefferson.

Préparatoire au Collège Jefferson et autres, dirigée par B. GRANET, docteur ès-lettres. Passage de la Bourse, entre Conti et Bienville.

Cette maison a été choisie de préférence à toute autre. Il est à une portée plus favorable à ... d'établissement. On n'y entend aucun bruit de voitures, et rien ne distrait l'attention des élèves.

L'INSTITUTION JEFFERSON est divisée en deux classes... Le premier cadre ... divers... comprenant ... branches des ... de la langue française et anglaise. La ... embrasse le Latin, le Grec, les Mathématiques...

... l'ordre et la discipline y sont exigés...

CONDITIONS.

Classe élémentaire, par mois	$10
Classe supérieure	15
Langue Espagnole	6

Les Livres, Articles et Papiers se paient séparément.

... commencé ... 1o. ... absences ... 3o. Les ... doivent se faire régulièrement...

HEURES DE CLASSE, de 8 à 2... 3... septembre.

LES soussignés offrent à vendre,
200 balles tabac en feuille,
500 caisses sucre blanc de la Havane,
35 caisses du brun intérieur,
500 sacs café vieux,
150 milliers cigares 1re. et 2de qualité,
14 pipes / 20 barriques — Vin Catalan,
100 caisses citrons,
12,000 oranges,
2 caisses fleurs en coquillage,
2 bouquets — do.
M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.
10 dec — 27, rue Toulouse.

SUCRE à 10 et 11 livres à la piastre—Bon café de St. Domingue à l'escale du Havre—Bon vin à 1 ... la gallon ... 5000 livres de vieux cuivre; 600 livres ... au magasin de ANT. MICHOUD. 20 nov — Encoignure Vieille Levée et Ursulines.

LES soussignés ayant pris des arrangements à cet effet, se livreront entièrement aux affaires de la commission, et se chargeront des achats et ventes de produits et de marchandises, et s'occuperont aussi des expéditions.

JOHN T. LAGUERENNE & Co.
rue Toulouse.

Références:
Messrs. James W. Breedlove, Nlle Orléans.
Borie & Bohlen, — Philadelphie
P. L. & E. Laguerenne,
Birkhead & Pearce, Baltimore,
A. Loubat,
P. A. Hargous, — New York
E. K. Collins & Co.
7 dec

BUREAU de la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nlle. Orléans et Nashville, 29 novembre 1838.—Traites sur New-York, à vendre en sommes et à des dates convenables aux acheteurs.

JAMES H. CALDWELL,
1 déc—1m — Président.

CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE ORLEANS ET CARROLLTON—AVIS.—A dater du 1er décembre prochain, un char extra pour ... partira du hangard, rue Poydras, pour Lafayette et les lieux intermédiaires, tous les soirs à 11 heures. Prix des billets 37 1/2 cents, ou $35 pour le cent.

29 nov — JOHN HAMPSON, chef ingénieur.

AVIS—La société médicale de la Nouvelle Orléans ... que la publication des observations ... qui lui sont soumises pourrait avoir un ... d'utilité ... de faire imprimer, sous le titre de Journal des Sociétés Médicale de la Nouvelle-Orléans, un recueil qui paraîtra tous les trois mois dans le format in-octavo.

Tout travail ayant trait aux sciences dites médicales, et qui présentera quelque intérêt, trouvera place dans ce journal, soit qu'il ait été envoyé par un de ses membres ou par une personne étrangère à la société.

Un comité nommé par elle surveillera avec soin cette publication.

Elle espère que tous ceux qui prennent une part quelconque aux progrès de la science, souscriront à son abonnement. Son but étant d'être utile et non de spéculer, elle a porté le prix de l'abonnement, pour une année, à la somme de quatre piastres, payables d'avance chez son trésorier, Mr. Grandchamps, pharmacien, encoignure des rues Royale et St. Louis.

Le 1er No. du Journal paraîtra le 1er janvier prochain. — Le secrétaire-général,
18 déc—10 — SABIN MARTIN.

MARCHANDISES FRAICHES, Françaises—James B. Hallin, No. 91, rue du Canal, au premier, viennent de recevoir et sont maintenant à exposer un joli choix de superbes marchandises françaises et d'articles de modes, assortis, consistant en partie de Mousselines de laine, Poult-de-soie à dessins riches, Satins, &c; Gros d'Afrique uni et Reps, colbrodes, bonnets, mouchoirs et tabliers, shawls cachemire, velour et satin mantilles, écharpes et une variété d'autres articles, qu'ils vendront à bon marché pour clore une consignation. — 13 déc

AVIS—Les personnes qui pourraient être dû par la succession de T. Mossy Jeune, sont prévenues de faire connaître leur titre au soussigné, et ceux qui devront, voudront payer entre ses mains.

13 déc—3 en 30j — T. MOSSY.

EN débarquement de la barque Jeune Edouard, de Marseilles, et à vendre par les soussignés:
100 caisses liqueurs fines assorties,
50 do — do superfines do,
40 do — Curaçao en cruchons,
30 do — Eau verte stomachique,
20 do — Marasquin,
50 do — Extrait d'absynthe,
5 do — Alkermès de Florence,
5 do — Elixir de Garus en paubans,
10 do — Liqueurs en paubans en porcelaine richement dorés,
20 do — Eau de fleurs d'orange,
50 douzaines eau de Cologne,
50 caisses câpres,
600 macaronis ... — GOURDAIN & BENIT,
15 dec — 13, rue Conti.

EN débarquement et à vendre par le soussigné:
150 Barriques Vin Rouge St Estèphe et Talence;
50 Demi Barriques — do;
30 do — do Vin Blanc Sauterne;
50 Tierçons Vinaigre;
800 Caisses Vin Rouge;
80 Caisses Fruits à l'Eau-de-Vie;
3000 Boites Sardines.
19 dec — A. ST-GEORGES.

TRAITES sur Baltimore et New-York, à vendre par — LAURENT MILLAUDON,
19 dec — 140, rue Bourbon.

SAVON brun—300 caisses savon brun No., 1 en magasin et à vendre par
WM. C. TOMKINS & Co.
19 dec — No. 19, rue de la Commune.

BLANC de baleine—70 caisses blancs de baleine de New Bedford, Nos. 4, 5 et 6, récemment reçus et à vendre par — W. C. TOMKINS & Co.
19 dec — 91, rue de la Commune.

UNE personne qui a une connaissance pratique des affaires et la routine d'un comptoir, désire trouver à se placer. Elle est connue dans les villes de l'Ouest et de l'Est, ayant été employée dans les affaires, pour son propre compte, ces six dernières années. Elle désirerait être employée comme marchand ou teneur de livres, travaux auxquels elle dévouerait toute son attention et son influence pour le mieux des intérêts de ses employés. S'adresser à
BOGERT & HAWTHORN,
5 déc—1 — 63, rue Gravier.

H. & W. ANDERSON,
Nos. 82 & 84, rue Tchoupitoulas.
Importeurs directs de toutes descriptions, de Vins, Eau-de-vie et liqueurs étrangères.
26 nov — NELLE. ORLEANS.

PAR LE SHERIFF.

COUR DE DISTRICT.—No. 16567.—Thomas U. Dennis contre Spencer Gloyd.—En vertu d'un ordre de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour de District, du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, Jeudi, le dix-sept Janvier 1839, à une heure de relevée.

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, &c, qui lui appartiennent, situé au faubourg Delord, et désigné par le No. un, sur un plan tiré par B. Buisson, arpenteur, daté du vingt-sept février 1835, et déposé en l'office de Jules Mossy, notaire, au livre de plans No. six. Le dit lot mesure trente-et-un pieds, onze pouces trois quarts face à la rue des Magasins, sur quatre-vingt-dix-huit pieds, trois pouces de profondeur. Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.
15 dec — C. F. HOZEY, shérif.

COUR DE DISTRICT.—Dans l'affaire de Ff. Perret & Gally, portée sous le No. 14,664 sur le docket de ladite Cour.—En vertu d'un pluries writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, jeudi le dix sept janvier 1839, à une heure de relevée, la moitié indivise, appartenant à Spencer Gloyd, de cinq lots de terre, ensemble avec tous les droits, privilèges, coutumes, chemins, servitudes et dépendances qui leur appartiennent, situés au faubourg Ste. Marie de cette ville, et désignés par les numéros un, deux, trois, quatre et cinq de l'ilet numéro dix neuf, sur un plan tiré par Joseph Pilié, voyer, daté du six février 1837, et déposé en l'office de Felix de Armas, notaire; le lot No. un, forme l'encoignure des rues Jackson et Robertson, et mesure soixante pieds face à la première, sur cent vingt pieds de profondeur et face à la dernière; le lot No. deux mesure soixante pieds face à la rue Robertson, sur environ cent quarante et un pieds huit pouces de profondeur, sur un de ses côtés, et cent cinquante pieds huit pouces de profondeur, sur le côté opposé; le lot No. trois forme l'encoignure des rues Canal et Robertson, et mesure soixante pieds face à la première sur cent vingt pieds de profondeur et face à la dernière; le lot No. quatre mesure environ cent huit pieds quatre pouces face à la rue du Canal, cent vingt pieds de profondeur, et quatre vingt dix pieds huit pouces plus ou moins de largeur sur la ligne du fond qui le sépare du lot No. deux; et le lot No. cinq mesure environ soixante quatre pieds face à la rue Jackson, entre la rue Robertson et les terres concédées par le Congrès au général Lafayette, cent vingt pieds de profondeur, et environ quatre vingt un pieds huit pouces de largeur dans le fond; saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant. — C. F. HOZEY, shérif.
15 dec

COUR DE PAROISSE—No 11,227. W. H. Sumner & Co contre P. Kusac.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu sur les lieux, No. deux cent six, rue Tchoupitoulas, samedi, le vingt-neuf décembre courant, à dix heures du matin,

Le contenu d'un magasin d'épiceries. Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.
19 dec — C. F. HOZEY, shérif.

COUR DE PAROISSE—No 11,279—Etienne Carlon vs. Louis Bertonneau & al—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, mardi le vingt deux janvier 1839, à une heure de relevée,

Sept lots de terre, situés dans le district destiné à l'agrandissement du faubourg Washington, au dessus de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues de la Levée, Jumonville, Delery et Tricou désignés comme Nos six, sept, huit, neuf, dix, onze et douze de l'ilet ... deux, sur un plan fait par Depouilly daté du dix février 1837. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant. — C. F. HOZEY,
18 dec — shérif.

COUR DE PAROISSE—No. 10568—W. F. Vigers & Co. contre Chazal Thomas & al—En vertu d'un alias writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable cour de paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, mardi le quinze janvier 1839, à une heure de relevée,

Un ilet de terre désigné comme no. douze, compris entre les rues Casacalvo, Grands Hommes, Monroe et Gordon, contenant vingt six lots numérotés de un à vingt six. Les dimensions sont approximatives, mesure anglaise, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant.
13 dec — C. F. HOZEY, shérif.

COUR DE DISTRICT—No. 11,666—B. Z. Canonge contre J. B. Allard—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier District judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, mardi, le quinze janvier 1839, à une heure de relevée,

Onze ilets ou parties d'ilets de terre, situés au faubourg Washington, numérotés conformément à un plan fait par Journot, député arpenteur, le onze février 1837, 13, 17, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 96, 97 et 98. Ledit plan est déposé en l'office de A. Mazureau, notaire public.

No. 13 contient 24 lots, et est compris entre les rues Delery, Pilie, de la Loi, et la promenade des Florides.

No. 17 contient 24 lots, et est compris entre les rues Pilié, Canonge, de l'Industrie et la promenade des Florides.

No. 88 contient 24 lots, et est compris entre les rues Pilié, Canonge, Manuel et des Patriotes.

No. 89 contient 24 lots, et est compris entre les rues Delery, Pilie, Manuel et des Patriotes.

Une partie du No. 90 contenant 17 lots, et comprise entre les rues Hancock, Monroe et des Patriotes, et la propriété de Charles Briggs.

Une partie du No. 91 contenant 7 lots, et comprise entre les rues Gordon, Monroe et des patriotes, et la propriété de Charles Briggs.

No. 92 contient 24 lots, et est compris entre les rues Delery, Pilie, Manuel et Bolivar.

No. 93 contient 24 lots, et est compris entre les rues Pilie, Canonge, Manuel et Bolivar.

No. 95 contient 24 lots, et est compris entre les rues Pilie, Canonge, Bolivar et Foi.

No. 97 contient 24 lots, et est compris entre les rues Delery, Pilie, Bolivar et Foi.

Une partie du No. 98 contenant 5 lots, et compris entre les rues Hancock et Foi, et la propriété de Charles Briggs. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

13 dec Conditions: comptant. C. F. HOZEY, shérif.

COUR DE DISTRICT.—No. 16890.—A. W. & R. M. Haines contre Charles Armstrong & Alexander Armstrong.—En vertu d'un ordre de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, mardi le quinze Janvier 1839, à une heure de relevée,

Deux lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, chemins, privilèges, servitudes et dépendances qui leur appartiennent, situés dans l'ilet compris entre les rues Edward, Magasins, Bassin et Constance, au faubourg Lacourse, en cette ville, désignés par les numéros treize et quatorze, sur un plan tiré par Allou D'Hémécourt, député voyer, le seize mai 1835, et déposé en l'office de L. B. Cenas, not. pub. les dits lots mesurent chacun trente et un pieds, un pouces et trois quarts de pouces face à la rue Edward, sur cent cinquante quatre pieds, dix pouces de profondeur, ensemble avec le plus large langue de terre en fond. Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions Comptant.

13 dec — C. F. HOZEY, Shérif.

COUR DE PAROISSE—No 11321—Chistoval Morano contre J. W. Collins—En vertu d'un ordre de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, mardi le quinze Janvier 1839, à une heure de relevée,

Un lot de terre, situé au nouveau faubourg Marigny et désigné par le No. trois, dans l'ilet No. treize, sur un plan fait par C. F. Zimpel, le deux février 1835, et déposé en l'office de Carlile Pollock, not pub., ayant même mesure anglaise, vingt-sept pieds, quatre pouces et six lignes, face à la rue des Champs Elisés, sur cent dix ... pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur, ensemble les améliorations qui s'y trouvent, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant.

13 dec — C. F. HOZEY, Shériff.

COUR DE DISTRICT—No 16,863—F. Verloin Degruy contre C. F. Zimpel—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire, de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale en cette ville, mardi le quinze janvier 1839, à une heure de relevée.

Un lot de terre situé au faubourg Saulet, près la ville de la Nouvelle Orléans, désigné par le No un, sur un plan tiré par J Pilié voyer, du quatre mai 1833. Le dit lot est compris entre les rues Calliope, Hercules, Grande, ayant mesure américaine, trente et un pieds onze pouces deux lignes, face à la rue Hercules, sur cent vingt sept pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur, entre lignes parallèles, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: deux cent trente neuf piastres soixante six cents, avec intérêts sur deux cent trente six piastres soixante six cents, du seize février 1838, jusqu'à parfait paiement et les frais d'instance comptant et la balance payable le treize février 1839. L'acquéreur fournissant son billet endossé à satisfaction.

13 dec — C. F. HOZEY, shériff.

COUR DE DISTRICT, No. 15792—Wm. O'Brien vs. John Wiley. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, samedi le cinq janvier 1839, à une heure de relevée.

Un lot de terre situé dans l'ilet compris entre les rues de la Douane, Bourgogne, Canal et Ramparts, mesurant trente pieds dix pouces cinq lignes face à la rue Bourgogne, sur soixante trois pieds onze pouces deux lignes de profondeur entre lignes parallèles. Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant. — C. F. HOSEY,
3 déc — Shérif.

COUR DE PAROISSE.—Alexandre Chevalon h. c. l. vs. ses créanciers.—En vertu d'une autorisation de l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale en cette ville, jeudi le trois janvier 1839, à une heure de relevée,

Un nègre esclave nommé SAM, âgé d'environ quarante six ans, abandonné par l'insolvable à ses créanciers. Conditions: comptant.

1er déc — C. F. HOZEY, syndic et shérif.

COUR DE DISTRICT.—V. Roumage et autres, syndics de Castagné contre Louis Burdet.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, par l'hon. Cour du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St-Louis entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, Jeudi le vingt-sept décembre prochain, à une heure de relevée,

Un ilet de terre, avec les bâtisses qui s'y trouvent, consistant en maison de maître, écurie, &c, situé dans le district laissé pour l'agrandissement du faubourg Washington, au-dessous de cette ville, compris entre les rues Morales, Tricou et Hancock et la Promenade des Bons Enfans. Le dit ilet contient douze lots numérotés, sur le plan original, marqué No. un, de un à douze inclusivement; et le dit ilet est désigné par le N. vingt. Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.
24 nov — C. F. HOZEY, Shérif.

COUR DE PAROISSE—Marie Louise Octavie Benard, veuve J. A. Bermudez, et femme de Pierre Michel vs. Edward William Sewell—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale en cette ville, Jeudi, le vingt-sept décembre prochain, à une heure de relevée.

Deux lots de Terre Nos. trente-trois et trente-quatre situés derrière cette ville, mesurant chacun quarante cinq pieds face à la rue des Marais, sur cent vingt pieds de profondeur, mesure française; ensemble les améliorations, droits, chemins et privilèges qui leur appartiennent, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant.
24 nov — C. F. HOZEY, shérif.

CONSULTATIONS MEDICALES—Fs. Barrells, docteur gradué de la faculté de New-York, membre de la société des Botanistes, Médecins et Chirurgiens de la ville de New-York, nouvellement arrivé en cette ville, offre ses services aux personnes qui voudront l'honorer de leur confiance.

Le docteur donnera des consultations à son domicile sur toutes sortes de maladies, mais plus particulièrement sur les affections dartreuses, scrofuleuses & sur les maladies dites secrètes. Les personnes peu aisées, recevront des consultations gratuites.

Consultation de 9 à 4 heures, rue Dauphine No. 77.
17 dec—6m

FLOUR—200 bbls fine in store for sale by
dec 22 — G DORSEY, 44 New Levee.

PAR LE SHERIFF.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour de District.—Charles A. Jacobs contre les Représentants de Hypolite De Courval et autres.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, Jeudi le 27 décembre courant, à une heure de relevée, les droits, titres, intérêts et réclamations du défendeur à la propriété hypothéquée suivante, savoir:

Un morceau de terre, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situé des deux côtés du chemin et du Bayou de la Métairie dans la paroisse de Jefferson; la partie dudit morceau de terre qui se trouve sur la côté nord dudit Bayou a dix-sept arpents de face au Bayou, et s'étend dans la profondeur entre des lignes parallèles jusqu'au Lac Pontchartrain, bornée dans la partie inférieure par des terres appartenant depuis peu à Joseph Beaulieu; la partie dudit morceau de terre qui se trouve au sud du Bayou de la Métairie, a huit arpents de face audit Bayou, et s'étend dans la profondeur jusqu'à la ville de Carrollton, borné dans la partie supérieure, par des terres appartenant à Joseph Kipton, et dans la partie inférieure par des terres depuis peu à Joseph Beaulieu.

Ceci étant la seconde et dernière criée, la propriété ci-dessus sera adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur à la charge par l'adjudicataire de fournir son obligation à un an avec une caution bonne et solvable, de la somme de $6947 76 1/2, ainsi que les frais du procès, portant intérêt de 10 pour cent sur ladite somme de $6947 76 1/2, et 5 pour cent sur les frais et hypothèque jusqu'à parfait paiement. La somme de $5953 17 1/2, payable le 27 mars 1839, la somme de $6104 00 payable le 27 juin 1839, la somme de $6066 66 2/3, payable le 23 mars 1839, la somme de $11,250 payable le 27 août 1839, et la somme de $11,250 payable le 27 août 1840, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, les trois dernières sommes portant intérêt de dix pour cent en cas de non paiement à leur échéance.

13 dec — M. J. GARCIA, shérif.

ETAT DE LA LOUISIANE—paroisse Jefferson—Cour de District—Edmond Valcour Wiltz contre James P. Gilley.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable cour du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, Jeudi le 27 décembre courant, à une heure de relevée, les droits, titres, intérêts et réclamations du défendeur à la propriété suivante, savoir: 8 SIX LOTS DE TERRE, situés dans la ville de Carrollton dans cette paroisse, et désignés d'après un plan dressé par John Screiber ingénieur, et déposé en l'étude de A. Mazureau, notaire public, par les lots Nos. 6, 7, 8 et 9, mesurant chaque, trente pieds face à la rue Jefferson sur cent vingt pieds de profondeur, le No. 10, formant l'encoignure des rues Fourth (Quatrième) et Jefferson et mesure trente pieds face à la rue Jefferson sur cent vingt pieds de face et profondeur, à la rue Fourth (Quatrième), et le lot No. 11, mesure quarante pieds face à la rue Fourth, sur cent cinquante pieds de profondeur.

Ceci étant la seconde et dernière criée les propriétés ci-dessus seront adjugées au plus offrant et dernier enchérisseur à la charge par l'adjudicataire de fournir son obligation à un an avec caution bonne et solvable, portant intérêts de cinq pour cent et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

13 dec — M. J. GARCIA, Shérif.

BOTTES—Un envoi de Bottes fines, reçu et à vendre par — KIDDER & HEAD,
18 dec — 24, rue Poydras.

SUCRE—50 boucauts, en débarquement vis à vis la rue Conti, à vendre par — GOURDAIN & BENIT,
18 dec — 13, rue Conti.

TOILES A DRAPS—109 balles 3/4, 9/8, 4/4 et 3/4 toiles brune, à vendre par — GODFREY, LAWRIE & SMALL,
21 dec — 28, Vieille Levée.

COTON BLANC—78 caisses 3/4, 9/8, 4/4 et 3/4 pouces coton blanchi, à vendre par — GODFREY, LAWRIE & SMALL,
21 dec — 28, Vieille Levée.

50 TIERÇONS RIZ de la Caroline, de première qualité, en débarquement du brick Chili, à vendre par — ABRAHAM TRIER,
21 dec — 34, rue Gravier.

FOIN—609 balles beau foin de Thimothy, en débarquement du navire Narraganset, au-dessous de la Presse à Coton d'Orléans, à vendre en lots convenables aux acheteurs, par W. F. COMLY & Co.
21 dec—5 — 97, rue du Camp.

RIZ.—200 tierçons, chargement de la goélette W. Hart, maintenant en débarquement et à vendre par — WOOD & SIMMONS,
21 dec — 80, rue des Magasins.

GENIEVRE DE HOLLANDE—20 pipes de bagues de Hourglass, Key et Anchor, en débarquement du navire Margaret Forbes, et à vendre par — WOOD & SIMMONS,
21 dec — 80, rue des Magasins.

BEURRE DE GOSHEN ET FROMAGE—35 fréquins beurre de Goshen de choix; 100 caisses fromage, en débarquement du navire Orléans, à vendre par — WOOD & SIMMONS,
21 dec — 80, rue des Magasins.

RIZ.—54 tierçons riz, en débarquement du brick Chili, venant de Charleston, et à vendre par — WOOD & SIMMONS,
21 dec — 80, rue des Magasins.

HUILE DE BALEINE raffinée, do commune, en pipes et barils, à vendre par — WOOD & SIMMONS,
21 dec — 80, rue des Magasins.

QUINCAILLERIE—Une petite facture de quincaillerie, consistant en marteaux, faulx, de plus un magasin, chaînes à traits, ameçons, poches, &c.
WOOD & SIMMONS,
21 dec — 80, rue des Magasins.

CIGARES.—200,000 cigares américains, à vendre par — VAN WYCK & Co.
21 dec — 35, rue du Camp.

WHISKEY—175 barils whiskey rectifié en débarquement et à vendre par
JOS. LANDIS & Co.
21 dec — 14, rue Poydras.

BŒUF—60 barils bœuf mess et prime, en débarquement du steamer Swan, et à vendre par
JOS. LANDIS & Co.
21 dec — 14, rue Poydras.

BEURRE de Goshen—25 fréquins en débarquement du navire Orléans et à vendre par
WOOD & SIMMONS,
21 dec — 80, rue des Magasins.

RIZ de belle qualité, à vendre par
WOOD & SIMMONS,
21 dec — 80, rue des Magasins.

SAUMON—400 barillets saumon, en débarquement du navire Adrean et à vendre par
WOOD & SIMMONS,
21 dec — 80, rue des Magasins.

PLATS côtés—40 boucauts plats côtés de qualité supérieure en magasin et à vendre par
LAYET & AMELUNG,
21 dec — 17, rue du Commerce.

PORC prime et mess—400 barils porc mess et 50 barils do prime, en magasin et à vendre par
LAYET & AMELUNG,
21 dec — 17, rue du Commerce.

TABAC manufacturé—50 caisses tabac manufacturé du Kentucky, Nos 1, 2, et 3, récemment reçus et à vendre par — LAYET & AMELUNG,
21 dec — 17, rue du Commerce.

BŒUF mess et prime—En magasin et à vendre par
LAYET & AMELUNG,
21 dec — 17, rue du Commerce.

GRAISSE en feuilles—360 barillets graisse en feuilles de première qualité à vendre par
LAYET & AMELUNG,
21 dec — 17, rue du Commerce.

RIZ—117 tierçons riz frais de la Caroline en débarquement du brick Chili et à vendre par
LAYET & AMELUNG,
21 dec — 17, rue du Commerce.

CORDE et Toile d'emballage—80 pièces toile d'emballage—100 rouleaux corde de première qualité, en magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG
21 dec — 17, rue de la Commune.

GENIEVRE—3 pipes genièvre de Hollande, Gay Hound, 2de preuve, qualité extra supérieure, 1 do marque de l'ancre-double, 1 do marque de l'ananas, 10 barils do de la marque de Gray-Hound.
CARMAN & McMAHON,
21 dec — 41 et 43, rue Poydras.

RIZ—250 boucauts de qualité supérieure à vendre par — J A BARELLI & Co,
21 dec — 61, rue de la Commune.

SUCRE EN PAIN en caisses et en barils, à vendre par — J A BARELLI & Co,
21 dec — 61, rue de la Commune.

SIROP DE BATTERIE—30 barils sirop de batterie à vendre par — G. E. COOLIDGE,
21 dec — 56, rue Gravier.

MELASSES—29 barils mélasses à vendre par
G. E. COOLIDGE,
21 dec — 56, rue Gravier.

POMMES DE TERRE—100 barils pommes de terre, en magasin et à vendre par
21 dec — GEO. E. COOLIDGE, 56, Gravier.

CIGARES DE LA HAVANE de diverses qualités et marques, tels que Regalias, Canones de Regalia, Imperiales, Cazadores, Ladies, &c., en magasin et à vendre par — J. M. CABALLERO,
21 dec — 80, rue St. Louis.

ETOFFES RAYES—10 balles 7/8, drillings de Suffolk, en débarquement du navire Denmark, et à vendre par — FROST & Co.
21 dec — 8, rue de la Douane.

BAS DE LAINE—150 douzaines bas de laine, du pays, venant d'être reçus et à vendre par
21 dec — FROST & Co. 8, Douane.

MINE DE PLOMB BLANC—400 barillets No 1, de la manufacture de Lewis, venant d'être reçus par le navire Walter. Aussi, 500 barillets par le brick Choctaw, à vendre par
JARVIS & ANDREWS,
21 dec — enc. Commune et Tchoupitoulas.

HUILE DE LIN ET TEREBENTINE—16 tierçons huile de lin anglais et hollandais; 10 barils terebenthine; et 10 dito alcool, à vendre par
JARVIS & ANDREWS,
21 dec — enc. Commune et Tchoupitoulas.

GENIEVRE DE HOLLANDE—100 pipes Genièvre de Hollande, [Eagle Brand], à vendre par
W. F. COMLY & Co,
21 déc—6 — 97, rue du Camp.

POMME-DE-TERRE DE BREME—Un lot de pomme de terre de Brême, de qualité supérieure, en paniers, à vendre par W. F. COMLY & Co,
21 dec—5 — 97, rue du Camp.

CHANGE et actions de banque en demande par
PATTON & PICKRELL,
20 dec — 9, rue du Camp.

ACTIONS des banques de Carrollton, d'Orléans et des Artisans à vendre par
PATTON & PICKRELL,
20 déc — 9, rue du Camp.

ARGENT du Mississipi, de l'Alabama et du Tennessee demandé par
PATTON & PICKRELL,
20 dec — 9, rue du Camp.

BLANC DE BALEINE—160 caisses Blanc de Baleine de New Bedford, en magasin et à vendre par — LAMBERT, BERCIER & Co,
20 déc — 9, Levée de devant.

TRAITES sur New York, en sommes convenables aux acheteurs, à vendre par
WM. C. TOMPKINS & Co,
20 dec — 91, rue de la Commune.

TRAITES sur Boston, en sommes convenables aux acheteurs, à vendre par
WM. C. TOMPKINS & Co,
20 dec — 91, rue de la Commune.

BLANC de baleine—100 caisses chandelles de blanc de baleine de New Bedford, en débarquement du navire Orleans et à vendre par
J B BAILEY,
20 dec — rue Bienville No. 14

BLANC de plomb—300 barilles blanc de plomb No 1, en débarquement du navire Orléans et à vendre par — J B BAILEY,
20 dec — 14, rue Bienville

SEL—50 sacs sel en débarquement et à vendre par
E. & J. ANDREWS,
20 dec — 33, rue Gravier

FOIN ANGLAIS.—100 balles beau foin d'Upland sur la Levée près la Presse à Coton d'Orléans, reçues de Liverpool et à vendre par
S. HEATH & Co.
20 dec — ..., rue du Camp.

ARDOISES—...,000 ... en débarquement du navire Medford, et à vendre par — S. HEATH & Co.
20 dec — ..., rue du Camp.

FARINE—... balles farine ... en débarquement d'un chaland et à vendre par
LAYET & AMELUNG,
20 dec — 17, rue du Commerce.

VENTES A L'ENCAN.

VENTE DE SYNDIC.
Bureau No. 12, rue St Louis.

Etat de la Louisiane—Cour du premier District Judiciaire—No. 16,639.

PAR GUINAULT & DELABSUS.

Sera vendu vendredi, 28 décembre 1838, à onze heures précises du matin, à leur magasin d'encan, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District, en date du 1er. décembre 1838, et sous la direction du syndic, les articles suivans, abandonnés par J. C. De... à ses créanciers, savoir:

90 paniers Chablis,
13 caisses marasquin de Zara, par 25 flacons,
33 paniers Bourgogne,
1 baril vin Malère,
11 paniers guinolet, etc., etc.

Conditions: au-dessous de $200, comptant; au-dessus de $200 à $400, deux mois, et au-dessus de $400, quatre mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du syndic.

Aussi le même jour, pour clore un compte;
54 caisses vin de Bourgogne assortis, 1ère. qualité,
100 do — do d'Espagne (Xérès) do
40 do — vin de Bourgogne mousseux.
Conditions au moment de la vente. — 18 dec—10

PAR FERNANDEZ & WHITING.

Faillite de Nelson Fouché.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse, il sera vendu samedi, 29 du mois de décembre prochain, à midi précis, à la Bourse de St. Louis, sous la direction du syndic de la susdite faillite, les propriétés suivantes:

ESCLAVES.

1o. Polydore, nègre âgé d'environ 45 ans, atteint de dissenterie.

Conditions—6 mois de crédit en billet endossé à satisfaction.

2o. Nanette, créole, âgée d'environ 40 ans, domestique de maison et cuisinière, et

3o. Jane, âgée d'environ 45 ans.

Conditions—Pour Nanette et Jane, moitié comptant et moitié à six mois en billet endossé à satisfaction. Ces esclaves sont depuis plus de 10 ans dans le pays, et sont pleinement garanties.

PROPRIETES FONCIERES.

1o. Quatre lots dans l'ilet no. 148, du nouveau faubourg Marigny, mesurant chacun, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes, mesure anglaise, à la rue St. Antoine, sur 132 pieds 10 pouces 1 ligne de profondeur, s'étendant entre les rues de la Loi et de l'Espérance.

2o. Sept Lots dans l'ilet no. 108, du même faubourg, 4 mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes, à la rue des Champs Elysées, mesure anglaise, sur 96 pieds 11 pouces de profondeur sur l'encoignure de la rue des Magistrats.

Deux autres lots, mesurant la même façade, à la rue des Champs Elysées, et une profondeur sur l'encoignure de la rue de la Loi. Le no. 1 mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes, à la rue des Magistrats sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 1 ligne, entre les rues des Champs Elysées et Français, mesure anglaise.

Un lot dans l'ilet no. 99, même faubourg, mesure 60 pieds de face à la rue de l'Union, sur une profondeur de 120 pieds sur l'encoignure de la rue de la Vertu, mesure française.

3o. Un ilet de terre, dans le faubourg Franklin, no. 159, entre les rues Célestine, Peintres, Josephine et des Arts, et contenant 30 lots, et mesurant 309 pieds sur 320 pieds, mesure anglaise.

4o. Deux ilets de terre, dans le même faubourg, nos. 221 et 222, mesurant même mesure que le no. 150, contient 30 lots. Ils sont compris entre les rues des Chasseurs et des Chevreuils, et séparés par la rue des Magistrats.

5o. Un lot de terre, même faubourg, no. 183, entre la place Constitution, la promenade Franklin, et la rue des Peintres et de la Loi. Cet ilet contient 20 lots de 27 pieds de face, sur 79 pieds 10 pouces 11 lignes de profondeur, mesure anglaise.

6o. Six lots dans l'ilet no. 203, du même faubourg, trois d'entr'eux mesurent 34 pieds 11 pouces 4 lignes sur la place Constitution; 3 autres, mesurent aussi 34 pieds 11 pouces, 4 lignes à la rue de la Loi, sur une profondeur de 79 pieds 10 pouces 11 lignes sur la promenade Franklin, mesure anglaise.

7o. Trois lots dans l'ilet no. 220, du même faubourg et mesurant chacun, 30 pieds 10 pouces 7 lignes sur la promenade des Florides, sur une profondeur de 114 pieds 10 pouces 8 lignes entre les rues des Chasseurs et des Chevreuils, mesure anglaise.

8o. Cinq lots no. 209, du même faubourg, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes, à la rue des Chasseurs sur une profondeur de 140 pieds 10 pouces 2 lignes à 30 pieds de l'encoignure de la rue des Magistrats, mesure anglaise.

9o. Quatre lots, dans l'ilet no. 43, du faubourg Jackson, situés près du Rail Road, et compris entre les rues Murat, Conti, Bienville et Alexandre, mesurant chacun 42 pieds 6 pouces, sur une profondeur de 112 pieds, mesure anglaise.

TERMES ET CONDITIONS.

Tous les lots ci-dessus, ainsi que les ilets, seront vendus un 5ème. comptant et le reste à 6, 12 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction. Sont exceptés les quatre lots, dans l'ilet no. 113, du faubourg Marigny, qui seront vendus comptant jusqu'à la somme de $300, et le reste d'après le crédit ci-dessus, et les cinq lots dans l'ilet 202, du faubourg Franklin, seront vendus pour du comptant jusqu'à la somme de $100, le reste d'après le crédit ci-dessus.

Tous les billets qui seront fournis pour les esclaves et les terres, seront garantis par hypothèque spéciale sur les propriétés vendues et porteront un intérêt de 10 pour cent, en cas de non paiement, et si les conditions de l'adjudication ne sont pas remplies, dans le cours de dix jours, les propriétés seront revendues aux risques de l'acheteur, après trois publications dans quinze jours et l'acquéreur sera de plus responsable de la différence et du dommage.

29 nov—27

N. B.—Les actes de vente passés par V. Foulon, notaire public, excepté les ventes du faubourg Franklin, qui seront passés par T. Seghers, not. pub.

PAR P. E. TRICOU.

IL sera vendu le samedi 29 Décembre courant, à l'heure de midi, et à la Bourse de Cité, rue Saint Louis, les propriétés ci-après décrites, savoir:

BIENS FONDS.

1o. UN LOT DE TERRE situé rue Toulouse, entre les rues Chartres et Levée, mesurant 43 pieds plus ou moins de face sur 127 pieds 10 1-2 pouces de profondeur entre lignes parallèles, et mesure américaine, avec la mitoyenneté du mur du côté de la propriété Longpré; et en outre, une portion de terre de 34 pouces de face à la rue Toulouse, sur environ seize pieds de profondeur, sur laquelle se trouve une partie construit le mur du côté de la propriété ci-devant André Esnoult ainsi les bâtisses et améliorations qui dépendent du dit lot de terre.

2o. Une portion de terrain situé entre les deux marchés de la première municipalité, ayant mesure française 26 pieds 8 pouces de face à la ligne de l'ancienne Levée et et 20 pieds 6 pouces de face à l'ancien chemin public, sur une profondeur de 50 pieds 8 pouces du côté de l'Ouest attenant à B. Jourdan et de 53 pieds du côté de l'Est attenant le marché, aux légumes, conformément au plan dressé par L. Bringier, arpenteur, et annexé à un acte du 21 Décembre 1833, devant Félix de Armas; ensemble le magasin en briques à trois étages qui se trouve sur la dite portion de terrain. Cette propriété est actuellement louée ... le premier novembre 1838, à raison de $1000 par an, payables par trimestres, dont le ... trimestre a été déjà payé, et quant au second il a été convenu avec le locataire qu'il en emploiera le montant à faire des réparations et embellissements utiles à la bâtisse, à dire d'experts.

3o. Un Lot de Terre situé à l'encoignure de la rue de la Levée et l'Esplanade, ayant mesure américaine, 21 pieds 6 pouces de face à la rue de la Levée, sur 72 pieds 11 pouces de profondeur et face à l'Esplanade; ensemble avec le magasin en briques et à étage qui s'y trouve dessus.

4o. Un autre Lot adjoignant le précédent, ayant même mesure, 27 pieds de face à la rue de la Levée, sur 72 pieds 11 pouces de profondeur. Ensemble avec le magasin qui se trouve dessus.

5o. Et un autre Lot attenant au précédent, ayant même mesure 31 pieds 10 pouces de face à la rue de la Levée, sur 72 pieds 11 pouces de profondeur, avec le magasin qui est dessus.

Nota—Ces trois propriétés sont sujettes à une rente annuelle et perpétuelle de 6 pour cent en faveur de l'ancienne corporation de la Nouvelle-Orléans au capital de $625 pour le premier lot et de $500 pour chacun des deux autres; en conséquence les acquéreurs, outre le prix d'adjudication, se chargeront du paiement de la rente et du capital.

6o. Une portion de terrain situé rue Bourbon entre St Louis et Toulouse ayant 18 pieds de face plus ou moins sur 120 pieds de profondeur; ensemble les bâtisses qui sont dessus.

ESCLAVES.

1o. Un nègre nommé ALLEN, âgé d'environ 35 ans, bon cocher et depuis long temps dans le pays.

2o. LUCIE, mulâtresse âgée d'environ 34 ans, bonne cuisinière.

3o. JOHN, son fils, quarteron d'environ 15 ans, domestique de maître et de maison et sujet intelligent.

4o. HENRY, frère de John, d'environ 11 ans, bon petit manœuvre.

5o. ANNA, négresse d'environ 30 ans, parfaite blanchisseuse et repasseuse, avec son fils Auguste d'environ 12 ans, bon petit sujet et Antoinette sa fille, d'environ 10 ans.

6o. NANCY, griffonne d'environ 28 ans, cuisinière et blanchisseuse, et domestique de maison.

Ces esclaves sont tous garantis des vices et maladies redhibitoires.

TERMES ET CONDITIONS.

Les propriétés foncières seront vendues à 6, 12, 18, 24, 30 et 36 mois de crédit, et les esclaves un quart comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois, en billets par coupons endossés à satisfaction garantis par hypothèque spéciale, et à défaut de paiement aux échéances, devant par clause pénale porter 10 pour cent d'intérêt.

Les acquéreurs des biens fonds seront obligés de tenir constamment assurées contre l'incendie les bâtisses de leur lot respectif, pendant toute la durée des termes de crédit.

Si dans les dix jours qui suivront l'adjudication, quelqu'un des acquéreurs manquait à déposer avec le notaire, ses obligations endossées à satisfaction, les vendeurs auront droit sans aucune notification préalable de faire vendre à sa folle enchère la propriété ainsi adjugée.

Les actes de vente seront passés par Amédée Ducatel, notaire, aux frais des acquéreurs. 10 déc—3ps

Vente de propriétés de grande valeur.
PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu le vendredi, 11 de janvier 1839, à midi précis, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, les propriétés ci-après décrites, savoir:

UN LOT DE TERRE, situé à la Baie St Louis, Etat du Mississipi, ayant 1?0 pieds de face à la Baie, jusqu'à une profondeur de 180 pieds où il s'élargit de 60 pieds, de manière à avoir un arpent de large, sur une profondeur totale de 40 arpents. Sur ce ... construit le superbe HOTEL de la Baie St. Louis et ses dépendances. La bâtisse principale a 80 pieds de face à la Baie, sur 60 pieds de profondeur; et se divise au rez de chaussée, en une salle à manger de 50 pieds de long sur 30 de large, à l'une des extrémités de laquelle sont deux jolies chambres, au premier en douze chambres, galeries tournantes de dix pieds de large, au rez de chaussée et au premier.

Une belle BATISSE neuve, à étage, de 240 pieds de longueur, 15 de largeur, divisée en 40 chambres.

Une superbe SALLE de 50 pieds de long, sur 30 de large, avec galeries de 15 pieds de large sur la façade, ensemble deux bons billards et une buvette.

Une BATISSE de 150 pieds de long à l'usage des domestiques.

Une belle CUISINE, deux fours, une grande cuve et quatre chambres y attenant; écurie, remise, un magasin de 100 pieds de long, un poulailler, une glacière de la contenance d'environ 10,000 livres, lieux d'aisance, &c. &c.

Un puits intarissable, fournissant une eau limpide.

Devant l'hôtel est un joli parterre, pourvu de jasmins doubles d'Arabie, grands ducs, ainsi qu'une allée de 90 pieds de long, plantée de beaux cèdres.

Dans la cour de derrière, il y a une quantité de beaux arbres, entr'autres beaucoup de meriers et dans la profondeur un verger et un jardin potager.

Le warf un des plus beaux du Lac longue à environ 1100 pieds de long, sur 7 pieds de large, de chaque côté duquel sont quatre chambres à bains de 10 pieds carrés chacune. Le dit établissement sera vendu avec tout son ameublement, draps, linge de table, &c.

Un LOT DE TERRE, situé rue Bourbon, entre les rues Dumaine et St. Philippe, ayant mesure française, 40 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses et constructions, consistant en une maison en briques entre poteaux, couverte en bardeaux, composée de quatre appartemens, 2 cabinets et une galerie; une bâtisse en briques, couverte en terrasse, composée de 6 appartemens, lieux d'aisance en briques, puits, hydran, &c.

UN LOT DE TERRE situé rue Dumaine, entre les rues Bourbon et Dauphine, ayant mesure américaine, 30 pieds de face sur 80 pieds de profondeur, avec puits et une superbe tonnelle.

UN LOT attenant au précédent, ayant 30 pieds de face sur 120 pieds de profondeur; ensemble une MAISON briquetée entre poteaux et couverte en ... composée de quatre appartemens, une belle serre en briques, couverte en ardoises, de 50 pieds de long sur 20 de large, une jolie chambre à bain, les cours de ces trois propriétés qui se touchent dans leur profondeur, sont ... en briques, et contiennent une grande quantité de plantes et d'arbres fruitiers. Le tout en bon état, sera vendu en bloc.

CONDITIONS—La propriété de la Baie St. Louis payable 15,000 piastres comptant, et le reste à 1, 2, et 3 ans de crédit.

Les propriétés de la ville payables 1/... ... 18 avril 1839, et le reste à 1, ... et ... mois de crédit, le tout en billets endossés à la satisfaction du vendeur avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

25 oct—3tps

AVIS LEGAUX.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nelle-Orléans—D'Elbée de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut:—Attendu que Erasme Le Goaster h. e. l. de cette ville, ayant acheté à une vente faite par M. Fauché Cougot, encanteur public de cette ville, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de Paroisse, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par ledit M. Fauché Cougot, encanteur, comme il est dit ci-dessus, le huitième jour de novembre de l'année 1838, en vertu d'un décret de cette Cour, rendu le 20 de septembre de l'année 1838, dans l'affaire de James Russell Putnam contre ses créanciers, No. 10,917 du docket de cette Cour, à laquelle vente ledit Erasme Le Goaster, de cette ville, s'est rendu acquéreur pour le prix de $7,600 payable comptant.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire.—Un certain lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, privilèges, servitudes, coutumes, droit de passage et avantages qui y appartiennent, situé dans le faubourg Saulet de cette ville, et désigné par le numéro quatre de l'ilet No. vingt, sur le plan original dudit faubourg, lequel lot de terre forme une des encoignures des rues des Magasins et Mélicerte, et mesure (mesure française) soixante pieds de face à ladite rue des Magasins sur cent vingt pieds de profondeur et face à ladite rue Mélicerte.

Bureau du Greffier, Nouvelle-Orléans, 6 décembre 1838. — ... OLLIE, Député Greffier.
7 déc—3fm 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'Honorable Charles Maurian, juge—No. 11342.—15 décembre 1838.—Isaac Baker contre ses créanciers.—Sur lecture et enregistrement de la pétition et de la cédule dans cette affaire, il est ordonné par la cour, qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable ait lieu en pleine cour, le 15ème. jour de janvier 1839, à 10 heures du matin, pour déduire les raisons pour lesquelles ledit insolvable ne serait pas élargi d'après la loi: et en même temps, toutes procédures contre sa personne et ses biens sont suspendues. Il est de plus ordonné, que L. Elwin, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la Cour.
Bureau du Greffier, 15 décembre 1838.
17 dec—3, et 30j — ARM. PITOT, Greffier.

Ferguson & Cotte contre leurs créanciers et les créanciers de Ferguson & Hall, (pour ce attermoiement.)

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District judiciaire—La cession de biens par les insolvables ayant été acceptée par la Cour, pour le bénéfice de leurs créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu en l'étude de M. H. B. Cenas, notaire public, le lundi 31 décembre prochain, à 10 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires desdits insolvables; et en attendant, toutes procédures judiciaires contre leurs personnes et leurs biens sont suspendues. M. C. Roselius est nommé pour représenter les créanciers absents.

Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de la Cour susdite, ce 29 novembre 1838.

P. LE BLANC,
30 nov—3,1ps — Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Chs. Maurian, juge—No. 11337.—Alfred Brooks, maintenant dans les limites, contre ses créanciers, et les créanciers de Brooks, Brother & Co.—Sur lecture et enregistrement de la pétition du bilan dans cette affaire, il est ordonné par la Cour, que les créanciers de l'insolvable, déduisent en pleine cour, le vendredi 4ème jour du mois de janvier 1839, les raisons pour lesquelles l'insolvable n'obtiendrait pas sa décharge, conformément à loi, et que les poursuites faites contre sa personne et ses propriétés ne seraient pas suspendues. Il est de plus ordonné que Mr. L. C. Duncan, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents. Par ordre de la Cour.—Bureau du greffier—Nouvelle-Orléans, le 13 décembre 1838.

LOUIS R. COURTIN,
14 déc—8,1ps — Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans.—Présent l'honorable Chs. Maurian, juge.—17 décembre 1838.—No. 10,348.—Alphonse Fleury contre ses créanciers.—Sur motion de M. C. N. Delery, avocat de Jn. Bte. Grouny, l'un des créanciers de l'insolvable, qui informe la Cour que l'assemblée des créanciers qui devait se tenir le 9e. jour du mois de novembre dernier, n'ayant pas eu lieu, la Cour ordonne qu'une assemblée des créanciers dudit insolvable aura lieu en l'étude de Charles Foulon, notaire public, le 5e. jour du mois de janvier prochain, afin de procéder à la nomination d'un autre syndic, conformément à un jugement rendu le 27 octobre dernier.—Extrait des minutes—Bureau du greffier.

LOUIS R. COURTIN,
19 déc—3f,2ps — député greffier.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conseil de la municipalité No. 1.

Séance du 1er oct 1838.

ORDONNANCE concernant les clôtures de terrains dans certaines limites du 1er et 2nd Districts.

Le conseil de la municipalité No. un de la ville de la Nouvelle-Orléans arrête ce qui suit:

Art. 1er. Tous les propriétaires de terrains dans cette partie de la municipalité comprise entre les rues Toulouse, du Canal, des Remparts et Rolleston, ainsi que dans le 5me district jusqu'à la rue Galvez, devront les faire entourer d'ici au 1er décembre prochain, sous peine de cinquante piastres d'amende par chaque jour que leadite terrains resteront sans être entourés. Bien entendu que dans le cas où il y aura contre, la clôture terrains ne seraient pas entourés, alors, et dans le cas seulement le voyer est requis de les faire entourer aux frais de ces propriétaires, qui seront tenus de payer au trésorier de la municipalité, sous peine de poursuites, les sommes que le voyer aura avancé pour ce travail, lequel entrepreneur ne pourra coûter ... en aucune manière ... classe pour ... présent et ... par les ... pour le ...

Art. 2. Toute cette partie de l'ordonnance du 16 juillet 1838, qui prescrivait aux propriétaires des terrains dans le 5me district de faire entourer leurs terrains de planches ou pieux est rapportée, ainsi que toute ordonnance contraire à la présente.

Art. 3. Le maire est invité à faire publier la présente ordonnance une fois par semaine.

(Signé) PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 3 octobre 1838.
(Signé) C. GENOIS, Maire.
Pour copie conforme.
9 oct—1ps — THEARD, jr. secrétaire.

Séance du 15 octobre 1838.

Résolu qu'à partir d'un délai de six mois après la première publication de la présente résolution, il sera défendu de placer ou déposer sur les banquettes ou dans les rues de cette Municipalité, aucune denrée, effets ou marchandises pour y être vendus à l'encan, sous peine d'une amende de cinquante piastres pour chaque contravention, recouvrable par devant tout tribunal compétent.

Résolu que l'article 8 de l'ordonnance ... du 26 à ... 1816, ainsi que toute ordonnance contraire à la présente, sont et demeurent rapportés.

(Signé) PAUL BERTUS, recorder.
Approuvé le 17 octobre 1838.
(Signé) C. GENOIS, maire.
Pour copie conforme.
... — THEARD Jr., secrétaire.

CARMAN & McMAHON,
Marchands Commissionnaires,
Ont transporté leur Magasin aux Nos. 41 et 43, rue Poydras, Nouvelle Orléans. — 17 dec

RICKER, HADLEY DAVIS & CO.
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES.
Agents de la Banque de l'Union du Mississipi,
No. 36, rue du Camp.
13 dec—1 — NLLE. ORLEANS.

AVIS D'ELECTION—Les électeurs du 2d. District de la 1ère Municipalité, sont prévenus que le Jeudi 27 décembre, l'élection d'un membre du jury de police pour ledit district, en remplacement de Mr. G. Knap, dont l'élection a été déclarée nulle, aura lieu chez Messrs. J. Lamothe, rue de Chartres, sous la présidence de Messrs. J. Lamothe & J. B. Lamothe, la dernière élection n'ayant pas eu lieu.

Les votes, au terme de la loi, seront reçus depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 heures après midi.

CHARLES MAURIAN,
17 dec — Juge Président du Jury de Police.

AVIS—Mr. George Merritt ayant résigné la place d'ingénieur en chef du chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et de Carrollton, M. John Hampson a été nommé à sa place, et c'est à lui que devront s'adresser toutes les personnes ayant des affaires ou désirant des informations à l'égard dudit chemin à coulisses, au bureau, rue Poydras.

Par ordre de la Direction.
19 nov — JOHN NICHOLSON—Caissier.

J'AI l'honneur de prévenir les dames de cette ville que pendant mon séjour à Paris, je me suis occupé spécialement de tout ce qui est à l'usage des enfans, tels que manteaux, habits et redingotes, blouses, petits mantelets, pardessus, redingotes à la polonaise, manteaux, gilets, pantalons nouveaux, bottes, chapeaux et casquettes de diverses formes, petits cols, cravates, gants, mitaines, chemisettes et généralement tout ce qui concerne l'article d'enfant.

ARTICLES POUR HOMMES.

Habits et redingotes, pardessus et paletots en castorine et en alpaga, robes de chambre, pantalons nouveaux, gilets, manteaux, bottes, chapeaux, chemises, bretelles, cravates, cols, souliers de bal et autres articles, le tout dans le dernier goût et à la dernière mode.

ARTICLES POUR DAMES.

Soieries pour robes, tels que gros de Naples, satins Florence, étoffes pour mantelets, mantelets confectionnés, dentelles blanches et noires, écharpes de dentelles, pellerines en mousseline et batiste brodées, cols brodés, mouchoirs de batiste brodés et sans rivière, manteaux en soie, satin et en drap, cachemires Ternaux, châles Thibet et autres de diverses genres, gants de chevreau et gants de soie en filet, bracelets, ombrelles, parapluies et autres articles.

ARTICLES POUR TAILLEURS.

Draps superfins de diverses nuances, draps noirs et casimirs de Sédan, cachemires en noir, nouveautés pour pantalons, étoffes à gilets, serge, velours, cordonnets et généralement tout ce qui concerne l'article de tailleur.

On trouvera également un grand assortiment de mercerie. — VOR. DECAUX,
12 dec—6m — 75, rue Royale.

PIANO—Un beau piano carré, en bois de rose, fait dans le dernier goût et à table d'harmonie plaquée, à vendre à bon marché, au No. 96, rue du Camp, près celle Poydras. — 17 dec—6

NOURRICE A LOUER—Une négresse âgée d'environ trente ans, elle est saine, a des habitudes réglées et a de bonnes dispositions. S'adresser au bureau de cette feuille. — 18 dec—4

AVIS—Mr. Prosper Foy, la levée vis-à-vis de votre propriété en cette paroisse étant entièrement éboulée, il vous est ordonné, conformément à l'article 26 des règlements de police de cette paroisse, d'avoir à commencer les travaux d'une nouvelle levée dans les quinze jours de la première publication du présent avis, et faute par vous de complaire à la présente sommation, les dits travaux seront adjugés aux rabais, sur les lieux, à vos frais et dépens après quinze jours d'affiches en cette paroisse à cet effet.

Paroisse St. Charles, le — décembre 1838.
17 dec—6 — T. TREPAGNIER, syndic.

GRAINES FRAICHES
DE
JARDINAGE ET FLEURS,
D'importation directe.
Garanties de la récolte de 1838.
A vendre par Wm. DINN,
A son nouvel établissement, No 17, rue de la Commune, Nouvelle Orléans.

LA collection consiste en grains de jardinage, de fleurs, etc, dans toutes leurs variétés, oignons et tubercules de fleurs de Hollande, superbes dahlias doubles de plus de 200 variétés, plantes de serre et d'ornement, arbres à fruits, groseillers, framboisiers et fraisiers, vignes, Catawba, Isabella et autres, griffes d'asperges, herbes de gazons et pâturages, avoine d'avoine, blé, luzerne, betterave française et Mangel Wurtzel et la manière de les cultiver et d'en fabriquer du sucre, mûriers blancs d'Italie et mûriers de la Chine (morus multicaulis) avec un traité sur leur culture.

Il fournira aux marchands de la campagne des graines soigneusement arrangées en petits paquets bien étiquetés, propres à être détaillés et en boîtes de la valeur de $10 à $100, ou par douzaine, ... ou boisseau.—Les habitans trouveront chez lui des boîtes bien assorties de $5 à $50.—Les jardiniers pourront se fournir chez lui de graines des meilleures qualités et à des prix très modérés.

Il tient de plus, outils et ustensiles de jardinage, importés d'Europe, oiseaux de Canarie de bonne race, un Traité sur la manière de les élever et les soigner, Volières d'oiseaux de toutes formes, etc. 10 oct—1an

A VENDRE—Une belle Jument grise et son poulain, sans aucun défaut, et une chèvre laitière. S'adresser rue St. Philippe, chez Mr. Laisney, en face de la Salle Washington. — 21 dec—6

A LOUER.

A LOUER—Les quatre Magasins maintenant en construction, rue de Chartres, près de la rue St. Louis, dans les bâtisses de la Banque. Possession en sera donnée le 1er. Janvier prochain. S'adresser à la Banque des Améliorations.
19 déc — J. H. RABOTEAU, caissier.

MAISON DE RESIDENCE A LOUER—Cette belle et agréable maison de résidence, située rue du Canal, No. 161, entre les rues Phillippa et du Cirque, est maintenant à louer à des conditions libérales. On peut en donner possession le 1er janvier prochain. S'adresser sur les lieux.
21 dec—1

A LOUER—Un Magasin au rez-de-chaussée, situé dans l'Allée de la Bourse, entre Bienville et Conti. On peut en prendre possession immédiatement. S'adresser au bureau de l'Abeille. — 3 déc

A LOUER—Une de ces maisons agréables construite en briques, à deux étages, située rue Mélicerte, entre les rues de l'Annonciation et Constance, avec une cour en bon état, et carrelée en pierres plattes et briques, ayant une profondeur de 200 pieds, une écurie et hangard pour voiture, citernes, pompe, &c. Pour les conditions s'adresser à
LAYET & AMELUNG,
21 nov — 17, rue du Commerce.

A LOUER—Diverses maisons pour deux familles, et des terrains vides, dans la Seconde et la Troisième Municipalité. S'adresser au Docteur John Rice, No. 119, rue Gravier, ou à son agent, M. De Johns, No 376, rue Royale. — 19 nov—1

A LOUER—Un office dans la rue Gravier, encoignure de Bank Place, s'adresser à
13 nov — H. C. CAMMACK & Co.

A LOUER—La maison de résidence, à trois étages, construite en brique, et deux cuisines à étages, situés rue des Remparts, No. 18, entre les rues du Canal et de la Douane. Pour les conditions, s'adresser à C. M. Jones, ou à G. R. Stringer, No. 50, rue du Canal. — 19 nov

50 FROMAGES de Gruyère, reçus par l'Olympia, 100 caisses contenant des conserves alimentaires, des Sardines et fruits dans leurs jus, à vendre par
21 dec—4 — S. LATAPIE, 70, Vieille-Levée.

EN débarquement du navire Méridian de Bordeaux.
30 barriques / 140 caisses — Vin des meilleurs crus de Bord.
20 futailles cognac vieux, Magloire fine champagne
10 do — cognac Dusseaux, à vendre par
21 dec—6 — BARTHET & Co.

RECU de France par les derniers arrivages et à vendre, rue de Chartres, No. 53.
Cornets à trois pistons d'Allary;
Clarinettes à 13 et 14 clefs, de Gentillet;
Bass et Lagrimes — do.
Musique des airs les plus nouveaux;
Recueils de Théâtre;
Boîtes à couleurs et à dessin;
Toiles préparées pour la peinture;
Pinceaux et brosses — do.
Album, papier et pains-à-cacheter, fantaisie, brosses à dents et à ongles, cornets de bal, portefeuilles pour dames et messieurs, parfumerie et quantité d'objets de goût, deux exemplaires anglais de Walter Scott et la Revue d'Edimbourg. — 21 dec—3

LE soussigné prie ceux qui ont des réclamations à faire contre la succession d'Elizabeth Adeline Lecesne, de lui présenter leurs titres dans les dix jours qui suivront le présent avis; et ceux qui doivent à la dite succession d'en payer le montant sans délai à Mr. Auguste Lecesne. MEDELICE THOMAS,
21 déc—3 — Exécuteur testamentaire, No. 145, rue Ste. Anne.

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.
CONSEIL DE VILLE.
Séance du 30 Décembre 1836.

Résolu, que toute personne libre qui fera partir des pétards dans les rues, sera immédiatement arrêtée et conduite devant le Maire, ou un des juges conseiller de la Cour de Cité et sera condamnée à payer une amende qui ne sera pas moindre de dix piastres et n'excédera pas cinquante; et si c'est un esclave il sera mis à la geole de police pour y recevoir quinze coups de fouet, à moins que son maître ne paye une amende de cinq piastres. — C. GENOIS, maire.

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS—Conformément à une résolution du conseil de la première municipalité, avis est donné que jusqu'au 22 du courant, il sera reçu au bureau de la Mairie des propositions cachetées pour la location de l'emplacement situé rue de la Levée, entre St. Louis et Conti.
Le 18 décembre 1838. — C. GENOIS,
19 dec — maire.

BANQUE DES MERCHANTS.

Nouvelle-Orléans, le 18 dec. 1838.

L'ELECTION annuelle des directeurs de cette institution aura lieu dans la maison de Banque, le lundi 7 janvier prochain, depuis 10 heures jusqu'à midi. — W. W. FRAZIER,
19 dec—15 — Caissier.

BANQUE DES MERCHANTS.

Nouvelle-Orléans, le 18 dec. 1838.

AVIS—Cette banque tire à vue sur Philadelphie et New-York — W. W. FRAZIER,
19 dec—10 — Caissier.

SUPERBES DAHLIAS DOUBLES & ROSIERS, A VENDRE—Le soussigné vient de recevoir 500 superbes racines de dahlias doubles et 400 jolis rosiers, dont plusieurs sont nouveaux pour le pays. Il a également reçu une grande variété d'arbres fruitiers, consistant en pommiers, poiriers, pêchers, pruniers, abricotiers et nectarines, qu'il vendra à des prix raisonnables.
17, rue de la Commune — W. DINN.

On pourra se procurer un excellent jardinier, en s'adressant au lieu susdit, il travaillera au jardin par journée ou à l'entreprise. — 22 dec

LA société qui existait ci-devant en cette ville, sous la raison de James Reed & Co. a été dissoute depuis le 1er. du courant, époque limitée de la société. Les affaires de la société seront liquidées par l'un ou l'autre, et le nom de la société sera employé seulement à cet effet. — JAMES REED
Nelle.-Orléans, le 3 dec. 1838. — H. G. HEARTT.
3 dec

LE soussigné continuera pour son compte et en son propre nom les affaires de commission.
H. G. HEARTT,
3 dec — 1m — 20, rue de la Commune.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA NELLE ORLEANS ET DE CARROLLTON.

ARRANGEMENTS POUR LES JOURS DE LA SEMAINE.

De Carrollton.		De la Nlle. Orléans.	
Char à cheval à 6 h. A. M.		Char à cheval à 6 h. A. M.	
Locomotive	8	Locomotive	7
"	9	"	8
"	10	"	9
"	11	"	11
"	12	"	12 P. M.
"	2 P M.	"	2
"	3	"	3
"	4	"	4
"	5	"	5
"	6	"	7

Après 10 heures, on peut obtenir un char, en payant dix piastres pour le trajet.

CHARS DE JACKSON ET DE LA RUE DE LA COURSE.

Ce char partira de la rue du Canal à 6 heures du matin et continuera le trajet toutes les heures; à sept heures et demie, ce char commencera à courir toutes les demi-heures, et continuera toute la journée jusqu'à huit heures, de la rue du Canal, et à 8 heures et demi du soir au haut de la partie supérieure de la rue Jackson.

Les personnes qui seront conduites par la machine locomotive, devront se munir de billets, attendu qu'il est défendu aux conducteurs de recevoir de l'argent.

Le bureau de la Compagnie du dit chemin se trouve rue Poydras.

29 nov — JOHN HAMPSON, ingénieur.

UN teneur de livres en partie double, expérimenté, (30 ans et son âge) ayant une grande habitude des affaires commerciales et autres, désire un emploi soit dans un comptoir, ou à une gestion, ou même à une surveillance de tout établissement quelconque. Il fournira tous les renseignements qu'on pourra lui demander, et il s'offre à l'essai, sans rétribution, afin d'encourager les personnes qui voudront éviter la déception. S'adresser au bureau. — 6 dec—1

ENTREPOT DE SELLERIES
DE PHILADELPHIE,
No. 9, rue de la Vieille Levée.

JAMES MORRIS & Co ont en mains, et reçoivent régulièrement de Philadelphie, additionnellement à leur approvisionnement des selles de goût, et fabriquées expressément pour ce marché, et qu'ils offrent à vendre en gros et en détail, à des conditions raisonnables pour du comptant, ou billets endossés à satisfaction.

Leur assortiment consiste en partie, comme il est ci-dessous mentionné:
Selles espagnoles de formes variées,
Selles pour hommes et femmes, unies et piquées,
Brides, brides à monture et à martingale,
Porte-manteaux, de en tapis et convenables pour le transport des médicamens,
Selles de demoiselles et d'enfans,
Harnais de voitures de toutes sortes,
Colliers, harnais et brides de toutes sortes,
Fouets de cabriolets et autres,
Malles couvertes en fer, de divers genres,
Harnais et brides en cuir,
Brides de gourmette en maroquin, en peau de mouton, en cuir de cochon et en peau de chèvre,
Etriers, éperons et boucles. Charrues de Carey. Tous ces articles peuvent être obtenus sur demande.
1er déc—6m

COMPAGNIE DE BANQUE ET CHEMIN A COULISSES D'ATCHAFALAYA.

Nlle. Orléans, 1er. Décembre 1838.

LES actionnaires de cette institution voudront bien prendre avis que les versements, d'après la cédule suivante, devront être payés, et ceux qui ont négligé de le faire au 1er. Novembre, paieront le montant avec les versements dûs ce jour:

Où $40 par action ont été payés $5 par action devront être payés au 1er. Déc. 1838.
" $35 dito, $5 devront être payés le 1er. Nov. et $5 le 1er. Décembre 1838.
" $30 " $5 devront être payés le 1er. Nov. et $5 le 1er. Décembre 1838.
" $25 " $5 devront être payés le 1er. Nov. et $10 le 1er. janvier 1839.
1er déc — C. HARROD, caissier.

BUREAU DE LA COMPAGNIE du chemin de fer de Nashville et de la Nouvelle Orléans—Nouvelle Orléans le 14 novembre 1838—Traites sur New York, à vendre en sommes convenables aux acheteurs à UN POUR CENT de prime.
JAMES H. CALDWELL,
14 nov—1 — Président.

AUX CULTIVATEURS DE COTON—Graines de coton jumelles—A ceux qui ont vu pousser cette graine et qui l'ont vue en maturité, il n'est pas nécessaire de leur en faire une description, mais nous dirons à ceux qui n'en ont pas vu les progrès, que cette graine est des plus avantageuses, et que sa prompte maturité la rend propre à être semée dans les prairies et terres basses. Dans les climats les plus au nord où se cultive le coton, cette graine est plus précoce de quatre mois que les autres. Les gabotes se groupent au nombre de 3 à 7 sur chaque tige, qui sont en grande quantité et ont ordinairement trois pouces de longueur, &c. La qualité de coton est supérieure dans la force de la soie et la beauté.

Prix—$5 les deux pintes.
WOOD & SIMMONS,
13 déc — 80, rue des Magasins.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU GOLFE DU MEXIQUE—Les livres de souscription de la compagnie continuent d'être ouverts au bureau de la compagnie, rue Conti, no. 57, à côté de la Banque de la Louisiane.
Par ordre de la direction.
5 déc—1 — WM. FURST, secrétaire.

AVIS.
GEORGE BUCHANAN & Co.
NEGOCIANS COMMISSIONNAIRES.
No. 68, rue du Camp.
1er déc—6m

AVIS—Les soussignés ont formé ce jour une société pour les transactions générales de la commission, sous la raison de
GEORGE BUCHANAN & Co.
GEORGE BUCHANAN.
W. E. BUCHANAN.
1er déc—6m — 68, rue du Camp.

100 GROSSES BOUTEILLES A VIN—Devant arriver, et à vendre par
J. B. PREVOST,
3 déc—1m — 28, rue du Camp.

A VENDRE par J. & L. Girard, No. 79 Vieille Levée, 500 onces sulfate de quinine (onces françaises) de Pelletier, Delondre et Levaillant — 10 nov—1

MULETS—Quatorze paires de superbes mulets du Kentucky, à vendre à terme ou à échanger pour du sucre.
... — STARKEY & WHITTINGHAM.

ENTREPOT DE VOITURES DE LA LOUISIANE—No. 46 et 48, rue Royale.—Les soussignés invitent respectueusement les habitans et autres à voir leur grand assortiment de VOITURES, récemment reçues et à vendre à leur établissement. — H. BEACH & Co.

HUILE—10 barriques huile de lin et pressée en Mer, à vendre par — E & J ANDREWS,
20 dec — 33, rue Gravier.

CABOTAGE.

POUR BALTIMORE—Le brick fin voilier, MARY KIMBALL, capt. Wooster, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 100 barils de léger fret, ou passage, s'adresser à
GEORGE BEDFORD,
14 déc — 22, rue Bienville.

POUR NEW-YORK—Le navire fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, AZELIA, capt. Fisk, est actuellement prêt à recevoir un chargement, attendu qu'il a une grande partie de son chargement engagée et suffisamment de lest à bord, il sera expédié sous le plus bref délai. Pour fret ou passage de quelques centaines de balles de coton, ou passage, s'adresser à bord, en face du poteau No. 25, en face de la presse à coton, ou à
BOGERT & HAWTHORN,
11 dec — 63, rue Gravier.

LOMBARDS & Co.
Ligne de paquebot entre Boston et la Nelle. Orléans.

Le navire CHEROKEE, succédant au Concordia, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine Loring, à bord, au wharf de la rue St. Philippe ou à
JOHN A. MERRITT,
19 dec — 53, rue du Camp.

POUR CHARLESTON—Premier Bâtiment.—La goélette ONTARIO, de première classe, capitaine Alden, ayant les deux tiers de son chargement engagé, partira dans peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à
ASHBRIDGE & JENKINS,
8 dec — 65, rue de la Commune.

POUR BALTIMORE—Le brick classé A 1 GEORGES, capitaine Snow, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sans délai pour le port ci dessus; pour fret ou passage s'adresser à — G BEDFORD,
8 dec — 22, rue Bienville.

PAQUEBOT POUR APALACHICOLA—Le brick fin voilier ENERGY, classé A 1, capt. Shannon, partira sous le plus bref délai. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face du marché Ste. Marie, ou à — KIDDER & HEAD,
1er. déc — 24, rue Poydras.

POUR CHARLESTON—La goélette fine voilière ABIGAIL, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Vincent, du port d'environ 500 barils, prendra du frêt pour le dit port. S'adresser au capitaine, à bord, en face de la rue Toulouse, ou à — CUCULLU, LAPEYRE & CO.
27 nov. — 27, rue Toulouse.

PORTS ETRANGERS.

POUR GALVESTON, —Texas.—*Paquebot régulier, pour Lundi 24 décembre*.—Le bateau à vapeur CUBA, à basse pression, du port de 600 tonneaux, doublé et chevillé en cuivre, ayant deux bouilloires en cuivre, commandé par le capitaine J. B. Carson, partira positivement comme il est ci-dessus mentionné. Pour frêt ou passage, ayant de superbes emménagemens, s'adresser au wharf de la rue Girod, ou à
BOGERT & HAWTHORN,
No. 63, rue Gravier.

POUR LE HAVRE—Le beau navire neuf VILLE DE BORDEAUX, partira pour ledit port. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine ou à
H. PALOC & DUPOUR.
4 déc

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier, MOHAWK, classé A 1, capitaine Thing, a besoin de 300 balles de coton pour compléter son chargement, et partira sous peu. Pour les conditions, s'adresser à — L. H GALE,
6 déc — 93, rue de la Commune.

A VENDRE pour clore une affaire—La goélette doublée et chevillée en cuivre GENEVA, pouvant porter 800 barils, actuellement mouillée de l'autre bord du fleuve, entre les deux ferrys, où elle peut être examinée. Pour les conditions, s'adresser à — A. M. DE MIRANDA,
5 déc — 118, rue Bourbon.

A VENDRE—La goélette DOLPHIN, du port de 48 tonneaux, d'un faible tirant d'eau, convenable pour le commerce du Texas, ou du fleuve. Pour les conditions s'adresser à — LEGENDRE & BERNIAUD,
8 déc — 27, rue St. Louis.

A FRETER—La goél. HENRY LEE, fine voilière, capitaine Norton, partira immédiatement pour les ports ci-dessus. Pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
LEVI H. GALE,
8 dec — 93, rue de la Commune.

ON a besoin d'un bâtiment du port d'environ 150 boucauts et ne tirant que 8 1/2 pieds d'eau étant chargé, pour se rendre aux Attakapas et y prendre un chargement pour un des ports du Sud. S'adresser à — G. BEDFORD,
10 dec — 22, rue Bienville.

BAZAR PARISIEN—Encoignure Royale et Dumaine—Normandie & Barrand. ont l'honneur de prévenir les Dames et les Messieurs, qu'ils viennent de recevoir de Paris un très grand assortiment d'objets d'étrennes, tels que: Nécessaires de poche; souvenirs; portefeuilles; lorgnettes; éventails; boîtes de toilette; nécessaires à ouvrage; nécessaires à musique; caves à liqueur; corbeilles; guéridons; quincaillerie et bijouterie; boîtes en carton de toutes espèces; cannes; parapluies; cravattes, &c.

Ils ont également dans les premiers choix, les objets de toilettes suivants: Bas de soie, chaussettes; foulards; étrennes, bretelles, cravattes, cols; chapeaux; casquettes d'enfans; chemises de couleur et autres, coutellerie fine; bretelles; fleurs de Millery et bâton guirlande; garnitures de robes; chaussures de bal, parfumerie; ganterie, &c.

Les susdits espèrent par les soins qu'ils ont mis aux choix des différents objets ci-dessus désignés, justifier la réputation dont jouit leur maison.

Ils ont aussi pour vendre en gros 600 douzaines peignes assorties; 600 do crème de Perce; 1000 do extrait d'odeurs; 1000 do Eau de Cologne différents modèles; 1000 de savons assortis. Toutes ces marchandises sont nouvellement arrivées et le nom de la maison Menppsie en garantit sa qualité. — 19 déc—10

D. CANOVA, peintre et professeur de dessin au collège Jefferson, se fait un devoir d'adresser des remerciemens aux parens de ses élèves pour la confiance qu'ils lui ont accordée.

Il prévient en même temps ses amis et le public en général qu'il a l'intention de passer en ville le temps des vacances, jusqu'au 15 janvier 1839, pour peindre le portrait soit à l'huile de toute dimension, soit à la mine de plomb, etc. Il espère qu'on voudra bien lui continuer les précédents suffrages. Il demeure présentement Royale No 80, entre Conti et Bienville.
19 déc—1m

A VENDRE par M. S. Cucullu, Lapeyre & Co, rue Toulouse, No. 27.
400 Sacs Café vert de la Havane (nouvelle récolte);
200 do do vieux do;
460 Caisses Sucre blanc do;
35 Caisses Sucre brun do;
150 Milliers Cigares de la Havane assortis, Regalias, Cañones, Trabucos, Cazadores, Bayonettas, et autres petits cigares;
300 Balles Tabac en feuille, bonne qualité;
200 Barils Eau-de-Vie espagnole;
14 Pipes Vin Catalan;
20 Barriques Vin Catalan;
10 Barils Amandes (espranza);
2 Caisses Bouquets en Coquillage;
150 Livres Safran espagnol;
100 Caisses Citrons;
5 Barils Millet;
10000 Oranges. — 14 dec

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du navire Meridian:
50 barriques vin Montferrand,
20 barils vin blanc, graves,
10 pipes vin vieux, médoc,
190 caisses vin St. Estèphe,
155 do vin vieux barsac,
... vinaigre,
4 demi pipes eau de vie fine champagne,
700 paniers anisette fine et surfine,
20 caisses prunes à l'eau-de-vie,
25 do cerises do,
25 do liqueurs assorties,
25 do fruits assortis à l'eau-de-vie,
12 do liqueurs en cruchons dorés,
8 do conserves alimentaires,
3 jarres saucissons,
100 boîtes prunes,
10 barils haricots de Soissons,
4000 oranges.
J. T. LAGUERENNE & Co.
14 déc — 9, rue Toulouse.

ON DEMANDE A ACHETER—Un lot de terre d'environ 30 pieds de face, mesure française, sur 120 pieds de profondeur, et situé dans une partie commerciale de la ville, sur lequel on voudrait bâtir dans le courant d'une année. S'adresser à la boîte No. 368, à la poste. — 13 déc

AVIS.—L'HOTEL ST-LOUIS est maintenant ouvert pour la réception du public. Les appartements y ont été meublés avec beaucoup de soin, et disposés de manière à satisfaire tous les désirs. On peut y avoir des chambres, ou des chambres et salons, avec ou sans la table.—Il y a dans l'Hôtel un excellent restaurant sous la direction de M C. Lavand.

S'adresser à M. A. WILLOZ, Directeur de l'Hôtel. — 10 déc—1

RECEMMENT reçu au No. 17, rue de la Commune, par le navire Mars, de Greenock, des charrues en fer manufacturées en Ecosse, rateaux, bêches, charrues doubles et autres instruments aratoires d'un nouveau genre. Les cultivateurs et autres sont priés de venir examiner, de mois, ces divers instrumens, qui sont entièrement nouveaux pour le pays, ils économisent le temps et sont d'une grande utilité.

Graines de Jardinage et de fermes de toutes descriptions et de première qualité, importées directement et à vendre par — 23 nov — W. DINN.

LES soussignés ont formé une maison de commission sur cette place, sous la raison de commerce Blanchard, Eimer & Co.

M. Samuel Moore de la Nouvelle Orléans, actuellement résident à Paris, est notre associé commanditaire pour la somme de cinquante mille piastres.
THEODORE BAILLY-BLANCHARD,
JACQUES HENRY EIMER.
6 nov — 26, rue Bienville.

BRUSLE & LESSEPS.—Imprimeurs, Libraires, Relieurs, Marchands Papetiers, &c. d'Objets de Bureaux, encoignure des rues de Chartres et Conti.

Au moment de la reprise des affaires, viennent se rappeler au souvenir de leurs pratiques, et les informent qu'ils sont prêts à exécuter tous ordres d'impressions, tels que,

Circulaires, pamphlets, billets à ordre, lettres de change, cartes d'adresse et de visite, affiches, catalogues, blancs pour notaires &c. &c. ainsi que la réglure et rayure de tous les livres de banque, de bureaux publics et de commerce.

Ils ont reçu par les derniers arrivages, des envois de Rogers.

Plumes de Perry, [double patente extra-fine pointe de Gillott [métallique et damascus].

De Ash—Congrès et aigle.
Encre de Perry et autres.
Encre perfectionnée bleue et violette, de Guyot.
Encre rouge et carmin de Guyot.
Plumes de cygne, d'oie et de corbeaux.
Cire, et pains à cacheter de Londres, ces derniers en boîtes de ferblanc de 1, 4, et 1/2 de livre.
Papiers de toutes dimensions.
Papiers pour plans et à dessiner.
Cartes blanches surface d'ivoire et émaillées, cartes coloriées et émaillées.
Cartes à jouer.

Ils tiennent aussi des blancs de Douane, tarif des Droits &c. &c.

Ils saisissent cette occasion, pour prévenir Messieurs les médecins et avocats qu'ils ont en mains quelques livres de lois et de médecine et qu'à l'avenir ils en recevront constamment. — 12 oct.

CHARBON—Les soussignés ont constamment un grand approvisionnement de charbon cannel Liverpool et Leigh, Peach Mountain de première qualité, passé au crible, en boucauts, à l'usage des familles, ou en grenier par barils qu'ils offrent à vendre en quantité convenable aux acheteurs à des prix modérés.

Les ordres laissés à leur bureau No. 55, rue Bienville au premier seront immédiatement exécutés.
23 sept—6m — R & A SOULIE.

Mairie de la Nouvelle Orléans.

CONFORMEMENT aux ordonnances du Conseil de ville et du Conseil de la 1re. Municipalité de la ville de la Nlle. Orléans, avis est donné que les marchandises et autres encombremens quelconques qui sont mentionnés dans le rapport hebdomadaire du wharfinger, et qui seront restés pendant plus de cinq jours dans les limites de la 1re. Municipalité sur la Levée, seront vendus à l'encan sur les lieux le samedi de chaque semaine, à 5 heures de l'après midi, par F Dutillet, encanteur de la dite Municipalité, pour le compte de qui il appartiendra.
16 mai — D. PRIEUR, maire.

SATINET—Uni et à raye, reçu par le Denmark, de Boston, en magasin et à vendre par
KIDDER & HEAD,
18 déc — 24, rue Poydras.

VINAIGRE—160 barils vinaigre en débarquement
20 déc — à vendre par — L. G. SASSINOT.

AVIS—L. DUVIGNAUD, avocat, rend son bureau, Passage de la Bourse, entre les rues St. Louis et Conti. — ...

POUR L'INTERIEUR.

PAQUEBOT REGULIER—Pour Bâton Rouge Plaquemines, Donaldsonville et tous les lieux intermédiaires—Le bateau à vapeur fin marcheur, TECHE, capitaine J. Chauvin, venant d'être inspecté et classé A 1, fera les voyages comme paquebot régulier pendant la saison, et partira de la Nouvelle-Orléans tous les jeudis à 10 heures précises du matin, et de Bâton Rouge tous les samedis à la même heure.—Pour fret et passage, ayant de très beaux emménagement, s'adresser à
GOURDAIN & BENIT,
29 nov — 13, rue Conti.

PAQUEBOT REGULIER—POUR MEMPHIS ET RANDOLPH.—Le superbe bateau à vapeur ORONOKO, capt. Bosworth, est attendu à chaque jour; il fera ensuite régulièrement des voyages entre ce port et ceux intermédiaires, durant la saison. L'Oronoko vient d'être complètement réparé; on lui a mis de nouvelles machines et de nouvelles bouilloires, et comme on l'a disposé pour recevoir du coton, il n'est surpassé par aucun bateau naviguant sur le fleuve. Pour fret ou passage, devant être expédié sous peu, s'adresser à bord ou à
PIERCE SHANNON & BROTHER,
28 nov — 57, rue des Magasins.

POUR BAYOU TUNICA et tous les ports intermédiaires.—Le superbe bateau à vapeur NASHVILLE, neuf, fin marcheur et commandé par le capitaine Buchanan, partira pour les lieux susdits et tous ceux intermédiaires, tous les mardis à 10 heures du matin. Le Nashville offre toutes les garanties possibles aux passagers; ses bouilloires ont été inspectées et les chaînes du gouvernail sont en fer. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
FOLLAIN, BELLOCQ & DEJELOS,
3 déc — 19, rue St. Louis.

PAQUEBOT HEBDOMADAIRE REGULIER, entre la Nouvelle Orléans et la Mobile—Le steamer ISABELLA capitaine Chs Walker, ayant éprouvé des réparations générales, reprendra ses voyages réguliers comme par le passé et ceux ci-dessus mentionnés; il commencera samedi prochain 21 du courant, et partira du bout du chemin de fer Pontchartrain après l'arrivée des chars de midi. A son retour, il partira de la Mobile, tous les mercredis. Ses emménagements sont supérieurs, et l'on portera toutes sortes d'attentions aux passagers. Pour fret ou passage, s'adresser à — WALKER KNIGHT & Co,
... — 26, rue de la Nelle Levée.

PAQUEBOT REGULIER.
Pour Bâton-Rouge, Plaquemine, Donaldsonville, et tous les lieux intermédiaires.

Le steamer MARINER, capitaine J B Noland, fera les voyages comme paquebot régulier, pendant la saison, et partira de la Nouvelle Orléans, tous les samedis, à 10 heures du matin et de Bâton-Rouge tous les mardis à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à — ROBESON & SEWALL,
5 oct — 44, rue du Camp.

Paquebot entre la N-Orléans et Bayou Sara.

Le superbe steamer HUNTSVILLE, paquebot entre la Nlle-Orléans et le Bayou Sara, sera prêt à prendre du fret, lundi après midi jusqu'à l'heure de son départ: tous les Mercredis, à 10 heures d'ici, et du Bayou Sara, tous les samedis à la même heure précise. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à — SMITH & VOORHIES,
25, rue du Camp.

N. B. Le Huntsville a été inspecté et trouvé réparé et classé A. 1. au bureau de l'assurance. — 2 oct

AVIS aux personnes qui désirent visiter les Attakapas ou les Opélousas.

Le steamer GALINIAN, ayant de très bons emménagements partira du village Indien situé à trois lieues dans le Bayou Plaquemines, tous les Lundis à midi précis, et reviendra pour partir pour les Opélousas tous les Jeudis à midi, pendant la saison des eaux basses—Les passagers trouveront toujours chez M J Orillon des voitures pour les transporter, et des waggons pour leurs bagages ou marchandises.
4 sep — FOLLAIN, BELOCQ & DEJELOS.

Paquebot entre la Nouvelle-Orléans et le Bayou Sarah.

Le steamer LEVANT, bien construit et marcheur de première classe, ayant été acheté par le capitaine Lemont, fera sous son commandement, pendant toute la saison, les voyages ci-dessus mentionnés, et des ports intermédiaires. Il partira de la Nouvelle Orléans tous les dimanches à 10 heures du matin et du Bayou Sarah, tous les mercredis à la même heure.
23 avril — J. S. COLLA, Agent.

A VENDRE—Le bateau à vapeur HOWARD, d'un léger tirant d'eau, bien fourni de tout construit depuis deux ans, et bien réparé: il peut porter 120 tonneaux et ne cale que 4 pieds et demi. Pour plus amples informations, s'adresser à — GODFREY, LAWRIE & SMALL,
... — 28, rue du Camp.

A VENDRE—Le steamboat Merchant—Le vapeur ... ce superbe steamboat qui devant avoir lieu le 1er du courant, ayant été renvoyée jusqu'au 20 de ce mois, il sera livré d'ici cette époque, en vente, à l'encan, à la Bourse de Cité, de St. Louis, par Hewlett & Cenas encanteurs, s'il n'est pas vendu à l'amiable avant cette époque.

L'inventaire est déposé au bureau de M. Maunsel White & Co. Pour les termes et les conditions de la vente s'adresser à — GERODRY, BYRNE, ou à
3 nov—12 — MAUNSEL WHITE & Co.

POUR LA MOBILE—Le steamer GIRAFFE, paquebot régulier, capitaine Swiler, partira du bout du chemin de Rail Road tous les jeudis et samedis, après l'arrivée des chars de midi, à son retour, il partira de la Mobile tous les mardis et vendredis. Pour passage, s'adresser à bord, au capitaine — SWILER.

P. S. Toutes les fois que le nombre de passagers sera suffisant, la Giraffe s'arrêtera aux ports intermédiaires, pourvu que le capitaine Swiler en soit préalablement informé. — 7 nov—1

LIGNES DE PAQUEBOTS.

Ligne de paquebots de Lombards & Co. entre Boston et la Nelle. Orléans.

Cette nouvelle ligne a été expressément construite pour les voyages des ports ci dessus, les navires sont d'un tirant d'eau convenable, les commandants de beaux emménagements, et tous les efforts ont été faits pour satisfaire les passagers. Cette ligne est composée des navires suivants:

CHEROKEE	415 tonneaux	capitaine	R. Loring.
CAROLINA	420	"	B. Lemot.
CHARLESTON	373	"	D. Eldridge.
CHAMPLAIN	423	"	G. Barker.
CONCORDIA	600	"	Howland.

Les navires ci-dessus sont tous neufs et de première classe, doublés et chevillés en cuivre, et sont commandés par des capitaines d'une grande expérience; les accommodements et les chambres des passagers sont de grande ... on portera toutes sortes d'attention aux passagers, et leurs tables seront des mieux garnies.

Ces paquebots seront ... et remorqués par des bateaux à vapeur, et la plus grande ponctualité sera observée pour les jours de départ; et il est à observer que les paquebots de cette ligne ne seront jamais chargés avec des ... qui servira les remplacer. On sollicite une portion du patronage du public. Les agents s'engagent à recevoir d'ici ... ou ... les marchandises pour ... avec la plus grande célérité ...

Ces navires partiront tous les 1er et 15 de chaque mois. Pour fret ou passage, s'adresser aux agents.
JOHN A. MERRITT,
53, rue de la Commune, près de la rue du Camp.

N. B. On fait des avances sur les marchandises qui seront consignées à MM. A. C. Lombard & Co. à Boston. — 3 nov—a

LIGNE DE PAQUEBOTS ENTRE LA NLE. ORLEANS ET BALTIMORE.

Cette ligne se composera des navires ci-après, lesquels ont été construits ou achetés pour être exclusivement dans ces voyages, savoir:

Navire SEAMAN,	Capitaine	Minor,
Barque MARY,	"	Nickerson,
do. BRAD FERRY, (neuf)	"	Stevens,
do. SOLOMON SALTUS,	"	Lothes,
Brick ARCHITECT,	"	Gray.

Ces bâtiments sont de première classe et ont des emménagemens beaux et bien meublés; ils sont d'un faible tirant d'eau et pourront ... jusqu'à Baltimore, ... charger et décharger. Ils prendront ... pour les ports dans le Chesapeake ou la rivière ... , et ce fret sera expédié pour sa destination ... par Mrs. Clark & Hellaby, agents ... Baltimore; les frais occasionnés par ... seront ... de ... Le prix du passage est fixé à $60. On fournira d'amples provisions de la meilleure qualité.

On emploiera dans toutes les occasions des bateaux de remorque pour monter et descendre le Mississipi.

Pour fret ou passage, s'adresser à
GEORGE BEDFORD,
... — 22, rue Bienville.

PAQUEBOTS POUR NEW YORK.
[Nouvelle Ligne.]
Devant partir ponctuellement tous les LUNDIS pendant la Saison, chaque ... mois.

Navire Orléans,	capt. S. Sears, 599 tons,	27 Nov
Navire Alabama,	capt. C C Berry, 474 tons	11 Dec
Navire Arkansas,	capt K S Breed, 627 "	15 Dec
Navire Saratoga,	capt W Hathaway, 548 tons	8 Jan
Navire Nashville,	capt D Jackson, 540 "	23 Jan
Navire Mentucky,	capt J Bunker, 629 "	5 Fev

Les navires ci-dessus sont de première classe, doublés et chevillés en cuivre, ont été construits à New York, expressément pour ce commerce; ces navires ... jamais de retard en passant la barre.

Les capitaines sont des hommes d'une grande expérience; ces bâtiments seront toujours remorqués soit en descendant ou en montant le Mississippi. Ils ont des appartements parfaitement meublés, et leurs tables seront toujours servies des meilleures provisions.

Le prix des passagers à la chambre est de $80, sans vin; ni liqueurs; les officiers et l'équipage ne boivent que de l'eau. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à — H. O. AMES,
No. 40, rue du Camp.

Ces navires ne seront pas responsables des casseages, soit de verreries, quincaillerie, marbre ou granit, cuivre, acier etc., ni des paquets ou objets à moins qu'un connaissement ne soit fait et signé au bureau des agents. — 6 oct—a

CONFORMEMENT à une résolution du conseil des Marguilliers de l'Eglise St-Louis de la Nouvelle-Orléans, avis est par le présent donné que Vendredi, 21 décembre courant, à midi, dans la Cour du Presbytère, rue St-Antoine, derrière le bureau du shérif, il sera procédé à l'adjudication des bancs de l'Eglise St-Louis, par Dutillet, encanteur.

Conditions comptant. Si quinze jours après l'adjudication, le paiement n'est pas effectué, ladite adjudication sera annulée et le Trésorier disposera immédiatement des dits bancs.

Nelle.-Orléans, 11 décembre 1838.
11 dec—10 — J. GUILLOT, Trésorier.

MORUS MULTICAULIS—Récemment reçu 4000 morus Multicaulis (ou Mûrier Chinois) en parfait état pour être transportés ou exportés, à vendre par — LAVAL, CASE & Co.
11 déc—10 — 89, rue de la Commune.

DROGUES ET MEDECINES.—J. B. Prévost s'est établi en cette ville pour la vente en général de drogues en gros. Il reçoit en ce moment un grand envoi de drogues fraiches et véritables, qu'il vendra à des termes libéraux. Il sera à même de satisfaire pleinement les pharmaciens de la ville et ceux de l'intérieur, les médecins, négociants et habitants, qui trouveront chez lui des avantages tels qu'ils n'en ont point eus en cette ville. Son intention est de se tenir strictement à ce genre d'affaires. Son approvisionnement sera complété sous peu, et dans quelques semaines il répondra aux demandes en général. Tous les ordres de la campagne et ceux envoyés aux négociants seront promptement exécutés. No. 39, rue du Camp, Nouvelle Orléans. — 26 nov—1

CHANGEMENT DE DOMICILE—Le docteur Duperron, dentiste, vient de transporter son domicile rue Dumaine, No 162, où on le trouvera tous les jours de 9 à 3 heures. Il continuera à guérir, sans les arracher, les dents douloureuses et attaquées de simple carie, principalement celles de la partie intérieure de la bouche (les incisives et canines) pour lesquelles il garantit le succès de l'opération.

Il met des dents incorruptibles dont la couleur ne varie jamais, soigne et corrige la dentition des enfans et fait toutes les opérations chirurgicales et mécaniques de la bouche.

Il prend des abonnés à l'année.

N. B. Le Docteur Duperron voulant faciliter à tout le monde les moyens d'obtenir ses soins, sans seulement prendra généralement des prix modérés, mais encore consacrera un jour par semaine, le samedi, pour donner gratuitement aux personnes indigentes des consultations, arracher ou guérir les dents et faire les opérations chirurgicales de nécessité. — 3 oct

50,000 CHAUSSURES—Reçues par le navire Ville de Paris et autres, des ... de premier choix, et de toutes grandeurs, à vendre à 6, 12 1/2 et 25 cts, au dépôt, rue du Quartier, No. 26, entre Condé et la Levée. — 14 nov—1an

LA collection des taxes de l'Etat pour la paroisse d'Orléans par le soussigné, expirera sous quelques jours, les comptes non payés seront remis pour leur collection. — A. GUILLET,
24 nov—1m — Collecteur enc. Ste. Anne et Condé.